

DELIBERATION CAC004-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil académique le 29 juin 2023

Objet de la délibération : Schéma Directeur de la Vie étudiante et des Campus

Le Conseil académique réuni le 04 juillet 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante et des Campus est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 43 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique.

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 19 juillet 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 20/07/2023

SCHÉMA DIRECTEUR



de la vie étudiante et de campus

/ Juillet 2023



Avant-propos

Chères étudiantes, chers étudiants,

C'est à vous que je veux adresser ces quelques mots car à travers l'arrivée de ce premier schéma directeur de vie étudiante de l'Université d'Angers, c'est de vous dont il s'agit.

La structure générale de ce document est partie du terrain, des lieux au sein desquels vous vivez vos vies d'étudiantes et d'étudiants.

Il est né de vos constats, de vos idées, de vos désirs. Séminaire des élu-es étudiant-es, grande enquête sur vos conditions de vie, rencontres multiples sur l'ensemble des campus, réflexions en commissions et en groupes de travail auront nourri ce schéma directeur. Il a donc été pensé par vous, accompagné par des équipes à votre service.

Bien sûr, la réussite étudiante se juge d'abord par l'obtention de vos diplômes qui vous permettra une insertion professionnelle de qualité, mais l'Université d'Angers souhaite aller plus loin encore, avec pour ambition de mieux vous accompagner au cours de vos années d'études en ayant le souci de rendre votre vie quotidienne d'étudiante et d'étudiant la plus agréable et la plus épanouie possible.

La vie étudiante constitue un axe majeur du développement de notre établissement, soyez-en assuré.es, et ce schéma directeur de vie étudiante est le témoignage de notre engagement envers vous.

Je vous souhaite de belles années d'études.

Christian Roblédo,
président de l'université d'Angers.



PRÉAMBULE

Commencé il y a plus d'un an avec l'organisation d'un séminaire des élues étudiantes, des élus étudiants et des associations étudiantes, l'élaboration de ce schéma directeur vie étudiante et de campus nous aura beaucoup appris.

S'il s'impose aujourd'hui à nous par la volonté du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, visant à placer les universités comme de réelles actrices de la vie étudiante, la phase de diagnostic a montré que nous n'avions pas attendu ce document pour nous engager, collectivement et depuis de nombreuses années, en ce sens. Néanmoins, les différentes étapes de consultation ont permis de nous orienter vers de nouveaux champs à couvrir.

La grande enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants menée à l'automne 2022 nous a ainsi beaucoup appris. Elle est parfois venue objectiver des pressentiments, d'autres fois elle nous a permis de découvrir des attentes spécifiques en fonction du lieu d'études et, globalement, elle nous a aidé à mieux comprendre et appréhender les besoins des étudiantes et des étudiants : il n'y a pas un seul type d'étudiante ou d'étudiant mais de multiples vies étudiantes dont les attentes se croisent ou se confrontent.

S'il ne fallait retenir que 4 mots de ce schéma, ce serait : approche usager, engagement étudiant, rythme étudiant et coordination.

Approche usager, car pour garantir la pertinence et la réussite de ce schéma directeur, nous avons placé la consultation, l'écoute et les démarches participatives au cœur de notre méthodologie. Cette approche sera de fait, au cœur des actions que nous mènerons tout au long de son déploiement de 2023 à 2027. Cette façon d'agir est renforcée par la volonté d'associer systématiquement les étudiantes et les étudiants grâce au *design thinking* que nous mettrons en œuvre pour tout nouveau service que nous serions amenés à leur proposer. Elle passe également par des enquêtes régulières sur ce qu'est être étudiante ou étudiant aujourd'hui.

Engagement étudiant, car nous avons besoin d'étudiantes et d'étudiants acteurs de l'établissement. Nous avons besoin d'élus étudiants aux conseils centraux, aux conseils de gestion des composantes et des services communs. Nous avons besoin d'étudiantes et d'étudiants animateurs des campus, que ce soit via les associations, les initiatives individuelles ou encore par le lien créé avec nos différents partenaires. Nous avons enfin besoin d'emploi étudiant pour participer à la vie de l'Université d'Angers. L'engagement des étudiantes et des étudiants ne peut se décréter mais il est possible de le favoriser, de l'encourager, et c'est ici l'ambition de ce schéma directeur.

Rythme étudiant, car le bien-être étudiant passe par une meilleure prise en compte des réalités de nos étudiantes et étudiants. Nous devons faire évoluer les rythmes universitaires à l'échelle de la journée (importance de la pause méridienne) et de la semaine pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de s'engager, d'accéder plus facilement à l'offre de services de vie étudiante, de travailler, d'aider leurs proches... Il nous faut repenser les temps de vie pour en faire une clé de la réussite étudiante.

Coordination, car si nous menons déjà beaucoup d'actions pour les étudiantes et les étudiants de l'UA dans tous les champs de la vie étudiante et pour une meilleure qualité de vie, nous devons travailler en interne à la cohérence et la visibilité de notre offre. Les nombreux partenaires avec qui nous collaborons (transport, social, logement...) sont également en attente de plus de lien et de transversalité. Les lieux de vie seront une autre facette de cette coordination car ils mixent les publics et rassemblent la communauté universitaire autour de projets, de centres d'intérêts communs...

Ce schéma se structure autour de 7 axes, déclinés en 29 actions perçues comme autant de propositions concrètes et de solutions tangibles. Sa réussite reposera sur l'ensemble de la communauté pour son déploiement. Chacun, à sa place, aura un rôle à jouer pour que sa réussite soit aussi celle de toutes les étudiantes et de tous les étudiants au cours de leur passage dans notre établissement, en ayant constamment en tête cette diversité des publics pour leur offrir des services toujours plus adaptés.

Adrien Maslet, Vice-Président Etudiant

Laurent Bordet, Vice-Président Vie des Campus



I. Contexte général	1
1. Présentation de l'Université d'Angers	1
2. Contexte réglementaire	1
3. Démarche engagée par l'Université d'Angers	2
4. Méthodologie	2
5. Mise en œuvre et suivi du schéma	3
Missions du comité de pilotage chargé du suivi du schéma	3
Composition du comité de pilotage chargé du suivi du schéma	4
Indicateurs de suivi du schéma	4
II. Points saillants de l'UA sur la vie de campus	5
1. Points forts	5
1.1. Une université très engagée sur l'accompagnement des étudiantes et des étudiants, la vie étudiante et la réussite	5
1.2. Des moyens pour soutenir la vie étudiante	6
1.3. Des services universitaires ouverts aux expérimentations et au travail partenarial	6
2. Points d'amélioration	6
2.1. Peu de données sur les conditions de vie étudiante	6
2.2. Des offres de vie étudiante disparates en fonction des campus de l'université.	6
2.3. Des étudiantes et des étudiants relativement peu impliqués dans la vie de campus	7
III. Caractéristiques des étudiantes et des étudiants de l'Université d'Angers	7
1. Effectifs par composante	7
2. Inscriptions d'étudiants et d'étudiantes d'établissements partenaires	8
3. Inscriptions par régime d'inscription et par type de diplôme	9
4. Effectifs par campus	9
5. Répartition par sexe	10
6. Nombre de boursiers	11
7. Nombre d'internationaux	12
8. Logement des étudiantes et des étudiants	13
9. Pratiques sportives des étudiantes et des étudiants	14
10. Pratiques culturelles des étudiantes et des étudiants	14
11. La santé des étudiantes et des étudiants	14
12. Emplois étudiants à l'université	15
IV. Fiches actions	16
Préambule aux fiches actions	16
Présentation de l'architecture d'une fiche-action	17

1. Poursuivre la politique de gouvernance et de coordination de vie de campus	18
1.1 Mettre en place un séminaire de l'ensemble des services concernés par la vie étudiante et de campus pour coordonner les actions et concevoir des projets communs	19
1.2 Définir une politique d'accès aux services de vie étudiante des établissements partenaires	20
1.3 Quantifier les emplois étudiants dans la masse salariale des services	22
1.4 Créer un espace de discussion avec les partenaires de l'université pour échanger sur les projets de vie de campus portés par l'université et leurs incidences sur l'écosystème	24
1.5 Concevoir un calendrier de gestion offrant une vision d'ensemble de l'offre événementielle de l'UA	26
2. Mieux connaître les vies étudiantes et mieux associer les étudiantes et les étudiants aux décisions qui les concernent	28
2.1 Partager les informations et données liées aux conditions de vie(s) étudiante(s) via un tableau de bord dédié	29
2.2 Organiser annuellement un séminaire des associations et un séminaire des élus étudiants et des élues étudiantes	31
2.3 Accompagner tous les élus étudiants et les élues étudiantes dans leur prise de fonction	32
2.4 Mettre en place un budget participatif sur les fonds CVEC	34
2.5 Intégrer systématiquement la communauté étudiante à la conception de chaque service et action qui lui est proposé	35
3. Contribuer à une démarche de responsabilité environnementale et sociale	37
3.1 Favoriser les interactions entre la politique de vie de campus et le schéma directeur du handicap	38
3.2 Favoriser les interactions entre la politique de vie de campus et l'alliance européenne EU Green	40
3.3 Favoriser les interactions entre la politique de vie de campus et la politique égalité	41
3.4 Poursuivre le développement des campus éco-responsables	42
3.5 Encourager l'usage des mobilités douces ou partagées	44
3.6 Généraliser les formations aux gestes de premiers secours	46
4. Faciliter la vie quotidienne	48
4.1 Proposer un outil de communication permettant de s'abonner à des actualités thématiques selon ses centres d'intérêt	49
4.2 Encourager et accompagner le développement du parrainage	50
4.3 Installer des vestiaires avec douches sur chaque campus	52
4.4 Créer et équiper plus de salles sur les campus pour déjeuner	53
4.5 Créer une plateforme pour faciliter la vie des associations étudiantes	55

5. Faire évoluer les rythmes universitaires pour favoriser le bien-être et la réussite des étudiants et des étudiantes	57
5.1 Créer un bureau des temps et des rythmes universitaires	58
5.2 Repenser l'organisation de la semaine afin de dégager un temps fixe pour chaque étudiant	59
5.3 Sanctuariser une pause méridienne d'au moins une heure adaptée au besoin de la communauté	61
5.4 Faciliter l'accès aux espaces de travail sur les campus délocalisés au même titre que sur les autres campus	63
6. Valoriser et encourager l'engagement étudiant	65
6.1 Favoriser la mise en place d'une fonction de vice-directeur étudiant ou vice-directrice étudiante par composante	66
6.2 Accompagner et reconnaître le rôle de délégué de promotion	67
6.3 Adapter les emplois du temps des étudiantes et des étudiants engagés	69
6.4 Permettre de valider dans tous les cursus, les compétences acquises lors d'un engagement en liaison avec la démarche de l'Approche par compétences (APC)	70
7. Dynamiser la vie des campus	72
7.1 Mieux communiquer sur l'usage et les modalités de mobilisation de la CVEC	73
7.2 Développer sur chaque campus des espaces de pratique sportive et culturelle	74
7.3 Développer et équiper des espaces extérieurs de rencontre, de détente sur les campus	76
Annexes	78
A. Liste des personnes rencontrées	78
B. Liste des ateliers réalisés	80
C. Membres du comité de pilotage du schéma directeur de vie étudiante et de campus	81
D. Synthèse de l'enquête réalisée auprès de la communauté étudiante de l'Université d'Angers	81
E. Tableau de croisement des actions	82
F. Calendrier prévisionnel de réalisation des actions	83

I. CONTEXTE GENERAL

1. Présentation de l'Université d'Angers

L'Université d'Angers est un établissement pluridisciplinaire avec composante Santé. Elle forme près de 26 000 étudiants, accueille plus de 2 000 personnels et est présente sur 6 campus dont 3 délocalisés à Cholet, Saumur et aux Sables d'Olonne.

Localisation	Campus	Site	Bâtiments	Surface SUB
Angers	Saint-Serge		9	22 673,74 m2
	Santé	Médecine yc IRIS 1 et 2	10	18 125,04 m2
		Pharmacie	7	7 934,22 m2
	Belle-Beille yc site Beaucouzé		25	79 797,51 m2
	Autre (ENSAM & studio)		2	1 096 m2
Cholet	Domaine universitaire choletais et lycée de la mode		2	3 092 m2
Saumur	Centre-ville et PMF		4	983 m2
Sables d'Olonne	Antenne UFR ESTHUA		1	823 m2
TOTAL			60	134 524,51 m2

Depuis plusieurs années, l'Université d'Angers s'est engagée à faire de la vie étudiante et de campus un élément de réussite, ce qui lui a permis d'atteindre les premiers rangs dans la réussite des étudiants en Licence et en BUT selon le classement établi par le MESR.

Cet engagement s'est concrétisé par la formalisation de la place de la vie étudiante et de campus grâce à la création d'une vice-présidence dédiée, d'une sous-direction dédiée ainsi que d'une commission vie de l'établissement, structure singulière dans le paysage universitaire français.

Cette commission a pour but de mettre en cohérence les projets de la communauté universitaire, de les proposer aux conseils centraux ainsi que de valider la programmation et suivre les actions menées notamment grâce à la CVEC. Elle a su s'adapter pour offrir un accompagnement optimal aux projets, par exemple sur l'angle social étudiant mis fortement en avant lors de la crise sanitaire.

2. Contexte réglementaire

La loi Fioraso du 22 juillet 2013, codifié par l'article L. 718-4 du Code de l'éducation, indique que :

L'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale dans les conditions fixées par l'article L.718-3, élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires, un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire, en associant l'ensemble des établissements partenaires.

Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives.

Il est transmis à l'État et aux collectivités territoriales concernées, préalablement à la conclusion du contrat pluriannuel d'établissement mentionné à l'article L. 711-1.

Sur le plan national, une partie des Comue réalise ces projets d'amélioration territoriaux de la vie étudiante à partir de 2014.

En 2018, la « Loi Orientation et Réussite étudiante (ORE) » crée pour la première fois une « contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (Art. L841-5 du Code de l'éducation). Dénommée « Contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC), c'est la première fois en France que la totalité d'un produit d'une contribution étudiante est exclusivement réservée à financer des actions de vie étudiante.

Après seulement un an de fonctionnement de la CVEC, la crise sanitaire de 2020 souligne la nécessité pour les établissements de s'approprier la vie étudiante comme enjeu stratégique et d'en faire un axe de développement à part entière.

En juillet 2021, à l'occasion de plusieurs prises de parole publiques, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a donné une nouvelle impulsion à la nécessité de réaliser des schémas directeurs de vie et de bien-être étudiant. Ceci est réaffirmé en août 2022 par la nouvelle ministre. Ces schémas doivent être portés au niveau de chaque université et annexés au contrat d'établissement.

En novembre 2022, des dialogues territoriaux de la vie étudiante, portés par les rectorats, sont encouragés. Un rapport d'étape est attendu en 2023.

A ce jour, aucun schéma directeur n'a été travaillé ni à l'échelle de l'ancienne Comue Bretagne-Loire ni dans le nouveau contexte de la Comue Angers-Le Mans.

Conformément aux engagements de la gouvernance et à la nouvelle impulsion ministérielle en 2020 et 2021, l'Université d'Angers a souhaité réaliser son schéma directeur de la vie étudiante et de campus.

3. Démarche engagée par l'Université d'Angers

Dès 2019, l'UA a initié une première réflexion autour d'un schéma directeur de la vie de l'établissement (SDVÉt) et affiché ses ambitions pour la période 2019-2021 :

Offrir une réelle qualité de vie aux étudiants et aux personnels sur l'ensemble des campus,

Améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants et des personnels en confortant l'accès à l'ensemble des services et dispositifs liés à la santé, au sport, à la culture et en encourageant et valorisant la vie associative et les engagements des étudiants,

Créer de la porosité et de la cohésion sociale, en croisant les initiatives des personnels et des étudiants,

Ancrer et poursuivre l'ouverture de l'UA à ses territoires.

Il est à noter un engagement politique fort de l'équipe en place sur la vie de campus avec la volonté de répondre à la remarque du HCERES lors de son évaluation : « Coordonner les nombreuses initiatives en matière de vie étudiante à l'échelle de l'établissement pour améliorer leur dissémination au bénéfice de l'ensemble de la communauté ».

Pour le prochain contrat, l'UA a souhaité poursuivre la structuration de sa démarche stratégique de vie étudiante et de campus.

Le schéma directeur de la vie étudiante et de campus sera le dernier grand schéma directeur de l'équipe de gouvernance dont le mandat s'achèvera en février 2024.

Son objectif est de présenter un document structurant sur la période 2023-2027 et engageant pour l'établissement.

4. Méthodologie

Afin de réaliser ce schéma directeur, les consultants se sont basés sur la méthodologie suivante :

La lecture des documents ressources sur la vie de campus : les rapports d'activité des services, les évaluations HCERES, les comptes-rendus des conseils, commissions ou instances, le projet d'établissement, les données existantes, etc.

Une semaine d'entretiens, du 26 au 30 septembre 2022, menés par deux consultantes avec les personnels de l'université concernés par le sujet, et de visites des principaux campus de l'Université (liste en annexe A).

Les entretiens se sont poursuivis en visio-conférence avec d'autres membres de la communauté universitaire et les partenaires de l'Université tels que le Crous et les collectivités.

- Une enquête a été réalisée auprès de tous les étudiants du 10 octobre au 17 novembre 2022. Elle a recueilli 4810 réponses soit plus de 18% de la population étudiante. Elle a permis de mieux connaître les étudiantes et les étudiants, leurs pratiques de vie étudiante et leurs attentes, par composante et par site. (Résultats en annexe D).

Après l'émergence d'un certain nombre d'actions possibles issues des entretiens et de l'enquête, des ateliers ont été organisés (liste en annexe B) dans la plupart des composantes, sur tous les campus, avec des étudiants et des personnels volontaires afin de discuter et d'affiner les propositions.

Ce travail a été suivi par deux instances *ad hoc* mises en place pour piloter le projet et maîtriser les délais :

- Un Comité de suivi, composé du VP Vie des Campus, du VP étudiant, du Directeur général adjoint en charge de la formation et de la vie étudiante, de la Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus (DEVEC), du Directeur adjoint Vie des Campus, de la Direction de la communication, et des consultants. Il s'est réuni en moyenne tous les 15 jours pendant toute la durée de l'élaboration du schéma directeur ;
- Un Comité de pilotage, composé des membres du comité de suivi ainsi que de la VP CFVU, des directeurs et directrices de services concernés par la vie de campus, d'un représentant des directeurs de composantes, d'une responsable de campus délocalisé, de la directrice locale du Crous et d'un représentant d'une collectivité (Liste des membres en annexe C).

5. Mise en œuvre et suivi du schéma

> Missions du comité de pilotage chargé du suivi du schéma

Le Comité de pilotage chargé du suivi du schéma directeur de vie étudiante et de campus est en charge de :

- Superviser la mise en œuvre du SDVEC en veillant à ce que les actions et les projets prévus soient réalisés dans les délais impartis ;
- Valider les modalités de pilotage de chaque axe (pilotage politique & pilotage fonctionnel) ;
- Suivre les progrès via la tenue et la mise à jour des grands indicateurs clés ;
- Réviser et ajuster : Le comité sera chargé de proposer des ajustements si nécessaire. Il devra prendre en compte les évolutions et les besoins changeants de la vie étudiante et de campus, et recommander des modifications ou des nouvelles orientations si cela s'avère pertinent (notamment par rapport au COMP) ;
- Coordonner les parties prenantes : le comité facilitera la coordination et la collaboration entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des actions ;
- Assurer la communication : le comité sera chargé de communiquer régulièrement sur les avancées du schéma directeur, en informant la communauté universitaire et les parties prenantes des réalisations, des projets en cours, des décisions prises et des prochaines étapes. Cette transparence de la communication contribuera ainsi à maintenir l'engagement et l'adhésion de tous les acteurs concernés ;
- Travailler en cohérence avec les autres schémas directeurs de l'établissement (Handicap, Égalité, DDRS...) ;
- Évaluer l'impact : le comité évaluera l'impact des actions mises en œuvre dans le cadre du schéma directeur, en analysant les retombées sur la vie étudiante, la satisfaction des étudiants, l'amélioration des infrastructures, etc. Cette évaluation permettra de mesurer les résultats obtenus et d'apporter des ajustements si nécessaire ;
- Définir la méthodologie et l'organisation du SDVEC 2027-2032.

Le Copil se réunira au moins une fois par an

> Composition du comité de pilotage chargé du suivi du schéma

- VP Vie des Campus, en charge de l'animation du comité de pilotage,
- VP CFVU,
- VP étudiant,
- 3 étudiants (dont les modalités de désignation restent à définir)
- Chargée de mission Handicap,
- Chargé de mission égalité,
- Directeur général adjoint en charge de la formation et de la vie étudiante,
- Directeurs et directrices des services communs,
- Représentants des directeurs de composantes,
- Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus (DEVEC),
- Directrice de la communication,
- Directeur du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique,
- Directrice de l'international,
- Responsables des campus délocalisés,
- Directeur adjoint Vie des Campus,
- Responsable de l'accompagnement à la réussite,
- Coordinatrice des schémas et documents stratégiques de l'université,
- Représentant du Mans Université en charge de la vie étudiante et de campus,
- Directrice locale du Crous,
- Représentant d'une collectivité.

> Indicateurs de suivi du schéma

Les COMP (Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance) mis en place par le Ministère instaurent un indicateur sur le Bien-Être Étudiant définit tel quel :

« Le bien-être étudiant dépend de la qualité de « l'expérience étudiante ». Celle-ci résulte des conditions de vie des étudiants, du vécu qu'ils ont avec leur institution, leurs enseignants, leur administration et leurs pairs, ainsi que des expériences de campus vécues en parallèle de la formation purement disciplinaire.

Les conditions de vie étudiante jouant un rôle essentiel dans sa réussite, les politiques de vie étudiante des établissements ont donc pour objet d'accompagner au mieux l'étudiant et dans son « parcours de réussite ».

L'organisation de l'offre de formation constitue une des premières conditions de développement personnel et universitaire (rythmes universitaires, possibilités de (ré) orientation, dispositifs passerelle, cycles pluridisciplinaires, enseignement à distance, aménagement, apprentissage, tutorat...).

En parallèle, la qualité des déterminants non académiques de la réussite (offre de santé, offre sportive ou culturelle, qualité du logement, qualité de l'alimentation...) sont également des conditions essentielles pour le bien-être étudiant.

En troisième lieu, toutes les offres permettant de renforcer les capacités individuelles à comprendre et à agir sur son environnement déterminent également la qualité de la vie étudiante : politiques de soutien et de reconnaissance de l'engagement, de soutien à la vie associative, de participation à la vie ou à la gouvernance de l'établissement...

Enfin, les politiques de compensation (bourses de l'enseignement supérieur) et d'accès aux droits sont essentielles pour garantir leur effectivité : il s'agit du rôle des CROUS, des services sociaux ou des services vie étudiante...

Cet ensemble fait système en faveur de la qualité de la vie étudiante, que les schémas directeurs de vie étudiante ont vocation à définir et à animer avec les étudiants et l'ensemble des acteurs institutionnels concernés réunis dans une communauté universitaire élargie. »

Les COMP tels que définis constituent donc une trame pour définir 3 à 4 indicateurs de performance sur le suivi du SDVEC, indicateurs que l'on pourrait regarder sous un triple angle : financier, ressources humaines, usagers :

INDICATEURS META		
Taux d'exécution du SDVEC		
Indicateur 1 Financier	Indicateur 2 RH	Indicateur 3 Usagers
Total des dépenses de Vie étudiante par année sur les programmes en fonctionnement, investissement et masse salariale	Ratio de personnels de vie étudiante par rapport au nombre d'étudiants : <ul style="list-style-type: none"> — En ETP — En masse salariale (par rapport à la masse salariale globale de l'établissement & du campus concerné) 	Connaissance et usage des dispositifs vie étudiante / vie de campus internes à l'UA (Sport, Culture, Santé, Vie des Campus, VSS) Connaissance et usage des dispositifs des partenaires (Crous, Ville, Transport) <i>Intégrer à terme le niveau de satisfaction des dispositifs</i>
Méthode de calcul : A calculer au moment de l'enquête annuelle Vie étudiante de la DGESIP Mettre en évidence le pourcentage que représente la CVEC sur ces dépenses (consolidées à l'occasion de l'enquête CVEC).	Méthode de calcul : Pour les services qui ne sont pas entièrement concernés par la vie étudiante, donner une estimation. Intégrer également les stagiaires, les Services civiques et les emplois étudiants de manière séparée	Méthode de calcul : A l'occasion de l'enquête évaluation des formations, insérer des éléments d'enquête permettant de connaître l'existence des services (Oui/non) et leur degré d'utilisation

II. POINTS SAILLANTS DE L'UA SUR LA VIE DE CAMPUS

1. Points forts

> 1.1. Une université très engagée sur l'accompagnement des étudiantes et des étudiants, la vie étudiante et la réussite

Il est marquant de constater tous les dispositifs qui existent pour favoriser l'accompagnement et la réussite des étudiants à l'Université d'Angers. En effet, une grande attention est portée à l'accueil des étudiants à travers le dispositif *InfoCampus* qui, grâce au recrutement massif d'étudiants, permet de déployer sur tous les campus des étudiants formés et identifiés par la communauté universitaire pour répondre à toutes les questions ou orienter vers les bons services. Un accueil plus collectif et festif est organisé chaque début d'année à l'occasion du *Campus Day*. Il permet de présenter l'ensemble des services proposés par l'Université, les associations et les partenaires à toute la communauté universitaire. Ce jour est banalisé dans

les emplois du temps pour permettre aux étudiants et aux personnels d'y participer. Les chargés d'accompagnement, présents dans toutes les composantes, sont également un atout formidable pour accompagner individuellement tous les étudiants qui en ont besoin, s'ils ont des besoins spécifiques mais également s'ils rencontrent des difficultés. Toutes ces personnes contribuent à un maillage sur lequel les étudiants peuvent s'appuyer et qui favorise la réussite. Cela explique en partie la très bonne place de l'Université dans les classements nationaux en termes de réussite des étudiants.

> **1.2. Des moyens pour soutenir la vie étudiante**

L'Université d'Angers, notoirement sous dotée, arrive à dégager des moyens suffisants pour soutenir la vie étudiante. En effet, les services existants bénéficient de postes qui, même s'ils ne sont jamais suffisants pour apporter une offre parfaitement exhaustive, permettent d'accompagner correctement les étudiants que ce soit sur les volets associatif, culturel, sportif, sanitaire et social, et sur la plupart des campus de l'université. Les recettes perçues au titre de la CVEC représentent environ un tiers des dépenses de vie étudiante et l'Université d'Angers est attentive à une optimisation de sa consommation ainsi qu'à la traçabilité des dépenses.

> **1.3. Des services universitaires ouverts aux expérimentations et au travail partenarial**

Le travail autour de ce schéma a été l'occasion d'échanges autour de projets que ce soit sur l'enquête ou sur les ateliers dans les composantes. Ce travail a permis de mettre en évidence à la fois le portage politique fort de la part de la gouvernance sur la vie de campus à l'Université et une volonté d'agir pour l'ensemble de la communauté universitaire. Il a également mis en avant la capacité des services à se saisir de ces enjeux pour faire des propositions ou mener des projets parfois transversaux. Même si certains ajustements sont à prévoir pour optimiser les interactions, il est à noter une réelle volonté de tous les acteurs de progresser ensemble.

2. Points d'amélioration

> **2.1. Peu de données sur les conditions de vie étudiante**

L'Université d'Angers n'est pas suffisamment outillée pour produire des indicateurs sur la vie étudiante. En effet, même si elle a un observatoire qui réalise les enquêtes d'insertion professionnelle et certaines enquêtes thématiques, celui-ci ne produit pas, comme dans d'autres établissements (par exemple à Tours, Rennes 1, Rouen...), des enquêtes régulières sur la vie étudiante permettant de suivre des indicateurs et de mesurer les tendances dans les habitudes ou les attentes des étudiants.

L'enquête réalisée dans le cadre de schéma, dont le taux de réponse était de 18%, a permis de démontrer la volonté de la communauté étudiante à répondre à ce type de sollicitation. Elle pourra servir de base à de nouvelles enquêtes menées régulièrement.

> **2.2. Des offres de vie étudiante disparates en fonction des campus de l'université.**

L'université dispose d'infrastructures de qualité de vie étudiante sur plusieurs de ses campus que ce soit les gymnases, la Parenthèse et des espaces d'exposition à la BU sur le campus de Belle-Beille, le Qu4tre et des espaces d'exposition à la BU du campus de Saint Serge, ou encore une salle de repos et d'activités sur le campus de Cholet. Certains campus comme le campus de Santé, de Saumur ou des Sables d'Olonne n'ont que peu d'espaces dédiés, rendant les activités de vie étudiante plus compliquées même si des locations d'espaces sont faites auprès de partenaires. Cela conduit ces étudiants à se sentir lésés d'une partie de leur vie étudiante. Il est intéressant de noter que des étudiants des campus pourtant correctement couverts par des offres de services de vie étudiante peuvent également se sentir lésés en imaginant les services des autres campus. C'est le cas notamment des étudiants de Saint Serge qui envient les équipements sportifs du campus de Belle Beille et inversement, les étudiants de Belle-Beille qui envient au campus de Saint-Serge sa bibliothèque universitaire ouverte plus longtemps et sa proximité avec le centre-ville d'Angers.

> 2.3. Des étudiantes et des étudiants relativement peu impliqués dans la vie de campus

Au-delà du vice-président étudiant et de sa chargée de mission, particulièrement impliqués et forces de proposition, les étudiants engagés ont peu répondu à nos sollicitations. Cela peut s'expliquer en partie par la mobilisation parallèle de certains étudiants dans la lutte contre la réforme des retraites. Certains étudiants engagés ont également mis en évidence le rythme soutenu d'élections que ce soit au niveau du Crous, des composantes et des conseils centraux qui leur demande beaucoup d'implications dans les campagnes électorales au détriment d'un travail plus profond comme représentant.

Ce manque d'implication peut également être mis en lien avec un manque de prise en compte de l'engagement dans les cursus de l'université et à un manque d'aménagement des études permettant cet engagement.

III. CARACTERISTIQUES DES ETUDIANTES ET DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE D'ANGERS

1. Effectifs par composante¹

Nom de la composante	Effectifs 2022-2023 en inscription principale	Dont	Effectifs 2022-2023 en inscription principale
Faculté de droit, d'économie et de gestion	3217	Faculté de droit, d'économie et de gestion - Angers	2849
		Antenne Faculté droit économie Cholet	368
Faculté des lettres, langues et sciences humaines	6 368	Faculté des lettres, langues et sciences humaines Belle Beille	6 307
		Antenne Faculté lettres Cholet	61
Faculté des sciences	3 211	Faculté des sciences	3211
ESTHUA - Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité	3 092	ESTHUA - Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité	2 388
		Antenne de l'ESTHUA Cholet	275
		Antenne de l'ESTHUA Saumur	359
		Antenne de l'ESTHUA Sables d'Olonne	70
IUT	1 702	IUT Belle Beille	1522
		Antenne IUT Cholet	180

¹ Panorama des inscriptions de l'UA 2022-2023

Polytech Angers	902	Polytech Angers	902
Faculté de Santé	5 989	Faculté de Santé - Département Médecine	3 503
		Faculté de Santé - Département Pharmacie	723
		Faculté de Santé - Département PluriPass	817
		Faculté de Santé - Département Formation Continue	946
IAE École Universitaire de Management	536	IAE École Universitaire de Management	536
Université d'Angers	163	Université d'Angers	163
Scafop	64	Scafop	64
Total général	25 244	Total général	25 244

2. Inscriptions d'étudiants et d'étudiantes d'établissements partenaires²

Nom de l'établissement	Effectifs 2022-2023
UCO	1 962
INSPE	1 553
IFSI	1 015
CPGE	501
ESA	350
IRCOM	344
DTS IMRT	147
Total	6 404

² Panorama des inscriptions de l'UA 2022-2023

3. Inscriptions par régime d'inscription et par type de diplôme³

Régime d'inscription ou type de diplôme	Effectifs en 2022-2023	Pourcentage par rapport à l'effectif total
Formation initiale hors apprentissage	22 171	87,8 %
Contrat d'apprentissage	1 358	5,4 %
Reprise d'études non financée sans convention	876	3,5 %
Formation continue hors contrat de professionnalisation	677	2,7 %
Contrat de professionnalisation	162	0,6 %
Total	25 244	100 %

4. Effectifs par campus⁴

Sites	Nombre d'inscriptions principales en 2022-2023	Pourcentage par rapport à l'effectif total
Belle-Beille	12 105	48 %
Saint Serge	5 837	23,1 %
Santé	5 989	23,7 %
Cholet	884	3,5 %
Saumur	359	1,4 %
Les Sables d'Olonne	70	0,3 %

³ Idem

⁴ Panorama des inscriptions de l'UA 2022-2023

5. Répartition par sexe⁵

Nom de la composante	Effectifs 2022-2023 de femmes	Pourcentage de femmes
Faculté de droit, d'économie et de gestion	1 928	59,9 %
Faculté des lettres, langues et sciences humaines	4 756	74,7 %
Faculté des sciences	1 445	45 %
ESTHUA - Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité	2 327	75,3 %
IUT	835	49,1 %
Polytech Angers	365	40,5 %
Faculté de Santé	4 225	70,5 %
IAE École Universitaire de Management	319	59,5 %
Université d'Angers	96	58,9 %
Total général	17 501	64,7 %

Les étudiantes représentent 64,7 % des inscrits à l'Université d'Angers. Cette proportion est légèrement plus importante que dans les universités au niveau national où elles représentent 58,9 % du total des inscrits⁶. Ce pourcentage est très variable d'une composante à l'autre avec 75,3 % à l'ESTHUA et 40,5 % à Polytech Angers dû à des spécificités de parcours très genrées selon certaines composantes.

⁵ Idem

⁶ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-etudiants-inscrits-en-universites-en-2021-2022-88567>

6. Nombre de boursiers⁷

Nom de la composante	Effectifs 2022-2023 en formation initiale dans une formation ouvrant droit à bourse	Pourcentage de boursiers
Faculté de droit, d'économie et de gestion	1 003	34,8 %
Faculté des lettres, langues et sciences humaines	2 595	44,3 %
Faculté des sciences	989	35 %
ESTHUA - Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité	801	28,3 %
IUT	461	36,8 %
Polytech Angers	217	31,8 %
Faculté de Santé	700	20,7 %
IAE École Universitaire de Management	71	20,9 %
Total général	6 837	34,1 %

Le pourcentage de boursiers à l'Université d'Angers est de 34,1 % (dans les formations ouvrant droit à bourse). Ce chiffre est en deçà de la moyenne des boursiers dans les universités au niveau national qui est de 40,7 % et plus bas mais proche de la moyenne des boursiers dans l'académie de Nantes (36,4 %)⁸. Ce taux varie de 20,7 % pour les étudiants de la faculté de Santé à 44,3 % des étudiants de la faculté de Lettres, Langues et Sciences humaines.

⁷ Panorama des inscriptions de l'UA 2022-2023

⁸ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-boursiers-sur-criteres-sociaux-en-2021-2022-87286>

7. Nombre d'internationaux⁹

Composante	Effectifs 2021-2022 d'étudiants internationaux	Pourcentage par rapport au nombre d'étudiants inscrits
Faculté de droit, d'économie et de gestion	461	14,3 %
Faculté des lettres, langues et sciences humaines	479	7,5 %
Faculté des sciences	496	15,4 %
ESTHUA - Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité	1 085	35,1 %
IUT	57	3,3 %
Polytech Angers	116	12,9 %
Faculté de Santé	630	10,5 %
IAE École Universitaire de Management	148	27,6 %
Université d'Angers	77	47,2 %
Scafop	5	7,8 %
Total général	3 554	14,1 %

Le pourcentage d'étudiants internationaux est de 14,1 %. Il est légèrement au-dessus du taux national dans les universités qui se situe à 12,2 %¹⁰. Ce taux varie très fortement : de 3,3 % pour les étudiants de l'IUT à 35,1 % pour les étudiants de l'ESTHUA.

⁹ Panorama des inscriptions de l'UA 2022-2023

¹⁰ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-effectifs-d-etudiants-etrangers-en-mobilite-internationale-pendant-la-pandemie-et-un-apres-88324>

8. Logement des étudiantes et des étudiants

Selon l'enquête réalisée dans le cadre de ce schéma directeur, les étudiants de l'Université d'Angers habitent majoritairement (58%) dans une location auprès d'un particulier, et à 20% chez leurs parents, 9,6% au Crous, 5,4% dans un autre type de résidence étudiante.

Ces chiffres peuvent varier fortement d'un campus à l'autre :

Type de logement	Total	Belle-Beille N= 2299	Saint-Serge N= 1143	Santé N= 827	Cholet N= 239	Saumur N= 149
Dans une location (auprès d'un particulier ou d'une agence)	58%	55%	59%	62%	57%	71%
Au domicile de vos parents ou d'un de vos parents ou équivalent	20%	19%	22%	16%	29%	15%
Dans une résidence étudiante (publique ou privée)	15%	19%	13%	9%	7%	5%
Dans un logement dont vos parents ou un autre membre de votre famille sont propriétaires sans y habiter	2%	1%	2%	5%	0%	0%
Chez un membre de votre famille (autre que vos parents)	1%	2%	1%	1%	1%	2%
Un logement social au sein d'une résidence HLM	1%	1%	1%	1%	3%	3%
Dans un logement dont vous êtes propriétaire	1%	1%	0%	2%	0%	1%
Chez un(e) ami(e) à titre gratuit	1%	1%	1%	1%	0%	0%
Dans un foyer étudiant ou de jeunes travailleurs	1%	1%	1%	0%	1%	1%
Autres	1%	2%	1%	1%	1%	2%

Les étudiants de l'Université d'Angers sont particulièrement décohabitants car, selon l'enquête de l'OVE de 2020¹¹, au niveau national, 32,1% des étudiants logent chez leurs parents (22,9% chez les 2, 7,5% chez leur mère, 1,7% chez leur père), 24% sont en location seule, 9,3% en location en couple, 12% en colocation ou sous-location, 4,8% dans sa propriété ou la propriété d'un proche, 12,1% en résidence universitaire et 5,7% dans un autre type d'hébergement.

Il est à noter qu'il n'y a que 2 340 places Crous à Angers¹² pour 45 000 étudiants sur l'agglomération¹³. Cela représente une couverture de 5,2% seulement, alors qu'elle est proche de 7% au niveau national.

9. Pratiques sportives des étudiantes et des étudiants

En 2021-2022, le SUAPS a accueilli 5 376 étudiants en pratique non évaluée et 1 283 étudiants en pratique évaluée (dont 545 également inscrits en pratique libre), soit 6 659 étudiants différents¹⁴. Cela représente 25,3% des étudiants inscrits à l'université.

Ce chiffre est comparable aux données nationales. En effet, selon l'OVE en 2020¹⁵, 24,2% des étudiants ont utilisé des équipements ou centres sportifs de leur établissement.

Mais selon l'enquête réalisée dans le cadre de ce schéma, 7 étudiants sur 10 déclarent pratiquer une activité physique ou sportive. Parmi eux, 44 % effectuent cette activité avec l'université soit 30,8% de l'ensemble des étudiants. Cette différence peut s'expliquer par un meilleur taux de réponse des sportifs au questionnaire ou encore par une hausse de l'activité depuis un an.

10. Pratiques culturelles des étudiantes et des étudiants

Selon l'enquête réalisée auprès des étudiants de l'UA, 45% des étudiants interrogés déclarent pratiquer une activité culturelle et 49% assistent à des événements en particulier les étudiants de l'ESTHUA (59% et 65%) et ceux de lettres, langues et sciences humaines (50 % et 55 %).

11. La santé des étudiantes et des étudiants

Selon l'enquête réalisée auprès des étudiants de l'UA, 36 % des étudiants ont déjà eu recours au Service de Santé Universitaire. Ce chiffre était de 13,1 % au niveau national en 2020¹⁶. Cette différence significative peut sans doute s'expliquer par la grande mobilisation du service pendant la crise sanitaire pour accompagner les étudiants. En effet, en 2020-2021, le SSU a réalisé 13 823 consultations que ce soit des consultations spécialisées, des bilans de santé, des vaccinations, des actes infirmiers et des suivis vaccinaux. L'activité globale a augmenté de 16 % en un an.

¹¹ <https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2022/08/Fiche-CDV2020-Logement.pdf>

¹² Rapport d'activité du Crous 2021

¹³ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/fascicule-pays-de-la-loire-1920-13894.pdf>

¹⁴ Rapport d'activité du SUAPS 2023

12. Emplois étudiants à l'université

Année	Nb d'heures de contrat	Nombre de contrats	Coût annuel	Nb d'étudiants	% de boursiers
2020-2021	33 000	739	582 k€	504	42,26%
2021-2022	29 100	667	517,5 k€	550	39,09%

Le nombre d'emplois étudiants proposés par l'université concerne 2,1% des étudiants, au-delà de la pratique des autres établissements français où il est de l'ordre d'1,4% du total des étudiants¹⁷.

¹⁷ https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/IGESR_rapport2019_Emploi_etudiant_1327702.pdf

IV. FICHES ACTIONS

Préambule aux fiches actions

Le schéma directeur vie étudiante et de campus 2023-2027 de l'Université d'Angers a été élaboré entre septembre 2022 et juin 2023, avec pour objectif de présenter un projet structurant, engageant et opérationnel pour l'établissement. Il se décline en 29 actions, elles-mêmes organisées autour de 7 axes.

Ces actions ont été construites au fur et à mesure du schéma de façon collaborative :

- Dans un premier temps, des entretiens semi-directifs ont été menés par les consultants avec les membres de l'équipe politique (vice-présidentes et vice-présidents, chargées et chargés de mission...), les directeurs de composantes, les responsables des différents services universitaires concernés par la vie étudiante, les étudiantes et étudiants élus ou engagés et les partenaires de l'université (Crous, collectivités, ...). Ils ont permis de faire émerger certaines propositions d'améliorations.
- Les propositions qui concernaient directement les étudiants ont ensuite été soumises à la communauté étudiante lors de l'enquête Conditions de vie étudiante menée du 10 octobre au 17 novembre 2022.
- À cette issue, certaines propositions ont été invalidées, regroupées, ou abandonnées, notamment lorsqu'elles n'étaient pas de la responsabilité directe de l'université.
- En février, une dizaine d'ateliers ont été organisés avec des étudiants volontaires de l'ensemble des composantes sur chaque campus de l'université (Belle-Beille, Santé, Saint-Serge, Saumur, Cholet et les Sables d'Olonne). Un atelier a également été organisé pour les personnels enseignants et administratifs. Ils ont permis de soumettre l'ensemble des propositions, de les discuter, de les affiner et de prendre en compte les spécificités de chaque campus et de chaque composante.
- Les consultants ont ensuite rédigé l'ensemble des fiches actions et les ont soumises à chacun des acteurs concernés par leur réalisation pour relecture et des ajustements ont été effectués.
- Enfin, des entretiens complémentaires ont été menés pour clarifier certaines propositions ou formulations et faciliter l'appropriation complète du document.
- Toutes ces étapes ont été construites par le comité de pilotage qui a également discuté et validé les actions au fur et à mesure de la réalisation du schéma.

Les dates de réalisation et les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des actions ont été travaillés avec tous les acteurs concernés. Ils sont fournis à titre indicatif et pourront évoluer en fonction de la disponibilité des acteurs du schéma directeur, des moyens internes ou externes mobilisables et d'événements extérieurs qui pourraient survenir et réorienter certains axes.

Le schéma directeur de la vie étudiante a ainsi vocation à évoluer au cours de sa durée, sur la base du suivi des indicateurs et en fonction de l'évolution des besoins en matière de vie étudiante et de campus. Il revient à chaque membre de la communauté universitaire de s'approprier le schéma directeur, de contribuer à le faire vivre et évoluer pour répondre au plus près à leurs attentes.

En résumé, l'objectif de ce schéma directeur implique de rester fidèle à la philosophie initiale voulue par le Ministère : l'amélioration des conditions de vies étudiantes, en tenant compte des spécificités de notre établissement, au plus près de leurs lieux d'études, dont pourront également bénéficier les personnels de l'université.

Présentation de l'architecture d'une fiche-action

Nom de l'axe :

chaque axe regroupe plusieurs actions

Nom de l'action :

chaque action est présentée par un verbe d'action

Titre du responsable politique et du responsable administratif de l'action :

personnes porteuses de l'action au niveau politique et au niveau administratif

Noms des acteurs associés :

autres acteurs indispensables à la bonne réalisation de l'action

Description du contexte :

quelle situation observée et à quels besoins correspond l'action

> Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur : en quoi les résultats de l'action auront un impact sur l'amélioration de la vie étudiante et de campus

Description détaillée de l'action : liste de l'ensemble des actions à mener pour la bonne réalisation de l'action

Temporalité de mise en œuvre : date visée pour la réalisation complète de l'action et dates des étapes intermédiaires

> Moyens mobilisables

Moyens humains : estimation en ETP des moyens humains nécessaires au total pour la réalisation des actions.

Moyens budgétaires : estimation en euros du montant à mobiliser pour chaque action et indication du budget impacté.

> Évaluations et validations

Indicateurs de réussite : élément chiffrable - ex. nombre d'actions, nombre de participants

Facteurs clés de succès : éléments nécessaires dans l'environnement pour que l'action soit correctement réalisée

Facteurs de risque : éléments de l'environnement susceptibles de peser sur la bonne réalisation de l'action

Effets induits par l'action : Bénéfices secondaires, pour l'université ou la communauté universitaire, issues de la réalisation l'action

Les fiches sont reprises dans trois documents récapitulatifs :

- Le tableau des synergies entre les actions (annexe E)
- Le calendrier général de déploiement des actions (annexe F)
- La carte mentale récapitulant les acteurs et les moyens nécessaires à la réalisation des actions (annexe G)

1. Poursuivre la politique de gouvernance et de coordination de vie de campus



1. Poursuivre la politique de gouvernance et de coordination de vie de campus

Étant donné le dynamisme de l'Université d'Angers en termes de vie de campus, ce schéma directeur n'a pas vocation à bouleverser son organisation. Toutefois, au cours des entretiens, certains points à améliorer ont été soulevés par les acteurs internes et externes à l'université. **Ces actions visent à fluidifier les échanges internes et externes, clarifier les règles applicables aux étudiants des établissements partenaires et valoriser les emplois étudiants proposés par l'université.** Elles contribueront également à répondre à la préconisation de l'HCERES visant à une meilleure coordination de la politique de vie étudiante et de campus.

> 1.1 Mettre en place un séminaire de l'ensemble des services concernés par la vie étudiante et de campus pour coordonner les actions et concevoir des projets communs

Pilotage politique :

- Vice-Présidence Vie des Campus

Pilotage opérationnel :

- Direction Générale des Services Adjointe - Pôle Formation et Vie des Campus

Noms des acteurs associés :

Directions des services communs et centraux concernés par la vie étudiante et de campus notamment le SUAPS, le SSU, UA Culture, la bibliothèque universitaire et les archives, la direction des enseignements de la vie étudiante et des campus (sous-direction vie étudiante et des campus et relais handicap), la direction de la communication, la direction du patrimoine immobilier et logistique, la direction de l'international, les responsables des campus délocalisés, les chargés de mission Handicap et Égalité, la commission des personnels, vice-président étudiant. D'autres services peuvent être associés en fonction des besoins ou de l'actualité.

Description du contexte

Lors des entretiens avec les directeurs des services concernés par la vie étudiante et de campus, il est apparu qu'ils n'avaient pas l'occasion de se rencontrer ou d'échanger entre eux sur leurs projets ou sur le bilan de leurs actions en dehors de la commission CVET. Mais cette commission n'est pas propice aux échanges informels et à la construction de projets communs et il y a donc une nécessité à créer un lieu de rencontres et de discussions adapté.

Description et réalisation de l'action

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

L'un des objectifs du schéma directeur est de coordonner une politique de vie étudiante et de campus à l'échelle de l'établissement en associant l'ensemble des acteurs.

La mise en place d'un espace de concertation et de réunion associant l'ensemble des services concernés par la vie étudiante et de campus facilitera la coordination des projets à l'échelle de l'établissement et ouvrira un espace de réflexion et de discussion commun.

Cette organisation donnera ainsi aux directeurs et directrices des services concernés par la vie étudiante et de campus la possibilité d'avoir une vision d'ensemble des activités proposées à l'université sur chacun de ses campus et d'échanger sur les projets partenariaux à venir. Cette action répond également aux recommandations de l'évaluation HCERES 2022.

Description détaillée de l'action

Réunir 2 fois par an un séminaire, de l'ensemble des services concernés par la vie étudiante.

Ce séminaire a vocation à être un espace d'échanges, de discussions et de décisions pour les directeurs des services concernés par la vie étudiante, sous l'égide du VP Vie des Campus et du DGSA.

Ce séminaire pourra être organisé de la façon suivante :

- Discussion autour des sujets d'actualité ;
- Présentation des bilans des actions majeures de vie étudiante organisés par chaque service et au niveau central ;
- Discussion sur les points d'amélioration possible des actions passées ;
- Présentation et échanges sur les projets à venir par thématique en donnant la priorité aux projets interservices.

Des temps d'échanges informels devront être suffisants tout au long du séminaire pour faciliter les interactions entre l'ensemble des personnes présentes.

Temporalité de mise en œuvre :

Printemps 2023 : le premier séminaire pourra être consacré à la présentation et à l'appropriation du schéma directeur vie étudiante et de campus et à la planification des séminaires suivants.

Moyens mobilisables :

Moyens humains : Coordination des moyens existants, pas de moyens supplémentaires

Moyens budgétaires : Les repas et l'éventuelle location d'espace

Évaluations et validations :

Indicateurs de réussite

- Nombre de réunions effectives /Nombre de réunions prévues
- Taux de participation au séminaire

Facteurs clés de succès

- Collaboration de la Vice-présidence Vie des Campus et de la Direction générale adjointe des services pour l'organisation et l'animation des réunions.
- Prise d'initiatives des directions de services pour proposer des actions communes à plusieurs services.

Facteurs de risque

- Difficultés à organiser les réunions et à mobiliser régulièrement l'ensemble des participants.

Effets induits par l'action

- Meilleure collaboration et coordination entre les services.
- Communication plus claire à la communauté universitaire de l'ensemble des actions et événements de vie étudiante proposés.
- Meilleure visibilité sur les actions réalisées.

> 1.2 Définir une politique d'accès aux services de vie étudiante des établissements partenaires

Pilotage politique

- Vice-Présidence Vie des Campus

Pilotage opérationnel

- Direction Générale des Services Adjointe - Pôle Formation et Vie des Campus

Noms des acteurs associés

- Direction des enseignements, de la vie étudiante et des campus

- Directions des établissements associés
- Services communs
- Vice-présidence étudiante

Description du contexte

Suite à l'universitarisation d'un grand nombre de formations, l'Université d'Angers accueille des étudiants dans des établissements partenaires (IFSI, INSPE, cumulatifs, ...). Ces personnes s'acquittent pour certaines de la CVEC, d'autres n'y sont pas assujetties, d'autres enfin sont exonérées. Par ailleurs, l'Université d'Angers a de nombreuses conventions avec les autres établissements d'enseignement supérieur du territoire, donnant accès à certains services pour leurs étudiants. Dans chacun des cas, il existe un flou autour des droits liés à chaque statut qui perturbe l'accès aux droits pour les étudiants concernés et qui complique les règles à appliquer pour les services dédiés à la vie étudiante. Enfin, la récente réforme des services de santé étudiante encourage les services universitaires à élargir leurs services à l'ensemble des étudiants du territoire.

Description et réalisation de l'action

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Parmi les objectifs du schéma directeur, figure le développement de l'offre de services de vie étudiante, financés en partie par la CVEC, et l'ouverture des actions de vie étudiante à la communauté étudiante. La logique voudrait que tout étudiant qui s'acquitte de droits d'inscription à l'université puisse bénéficier de l'offre de vie étudiante. Toutefois, ce paiement indirect de droits d'inscription entraîne un flou sur les droits liés à chaque situation particulière. L'objectif de cette action sera de clarifier les droits attachés à chacune de ces situations.

Description détaillée de l'action

- Réaliser une cartographie des situations particulières et des droits d'accès aux actions de vie étudiante.
- Communiquer aux étudiants, aux directeurs de services et aux responsables des campus, les informations concernant les droits d'accès de ces étudiants.
- Évaluer le taux de participation des étudiants d'établissements partenaires aux services proposés par l'université, notamment dans le cadre de rendez-vous ou de séances d'activité.

Temporalité de mise en œuvre

- Année 2023-2024 : recenser l'ensemble des situations particulières, identifier leur situation au regard du paiement de la CVEC et de l'accès aux actions vie étudiante.
- Rentrée 2024-2025 : informer les étudiants à statut spécifique de leurs droits et communiquer ces informations aux responsables de services de vie étudiante et aux responsables de campus.

Moyens mobilisables

Moyens humains : Coordination des moyens existants, pas de moyens supplémentaires.

Moyens budgétaires : À évaluer au regard du recensement des étudiants concernés et du nombre de demandes de participation aux activités de vie étudiante formulées.

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre d'étudiants inscrits à l'Université d'Angers par conventionnement qui participent aux actions de vie étudiante.
- Nombre d'étudiants d'établissements partenaires qui valident leur compte ENT.

Facteurs clés de succès :

- Implication de tous les services de vie étudiante et des scolarités dans le recensement des cas particuliers.
- Communication à tous les établissements partenaires et à leurs étudiants des règles de partenariat et des droits associés.

- Discussion avec la Région pour clarifier les droits dont bénéficient les étudiants des formations paramédicales.
- Facteurs de risque :
- Nombre d'étudiantes et étudiants en hausse dans des services déjà très chargés.
- Complexité induite par les différentes modalités d'inscription et les différents statuts.
- Difficulté à accompagner les étudiants présents sur des campus où l'université n'a pas de service de vie étudiante.
- Résistance de certains établissements partenaires.

Effets induits par l'action :

- Traitement équitable de l'ensemble de la population étudiante.
- Facilitation du travail des services de vie étudiante qui n'auront plus à faire de choix dans les règles à appliquer.
- Meilleures interactions entre les différentes communautés étudiantes du territoire.

> **1.3 Quantifier les emplois étudiants dans la masse salariale des services**

Pilotage politique :

- Vice-présidence Ressources humaines

Pilotage opérationnel :

- Direction des Ressources Humaines

Noms des acteurs associés :

- Direction Générale des Services
- Direction du Pilotage et de l'Évaluation
- Direction des affaires financières
- Pôle insertion professionnelle

Description du contexte

Alors même qu'il existe un vrai engagement politique de l'Université d'Angers de recourir à de l'emploi étudiant, notamment pour favoriser le pair à pair et pour permettre de proposer des emplois de qualité aux étudiants et étudiantes, les entretiens menés avec les services et les composantes font ressortir à la fois le recours fréquent à des emplois étudiants, et le peu de visibilité dans les budgets des services ou composantes, de la masse salariale fléchée sur les emplois étudiants et de la part de cette masse salariale financée par la CVEC même si ce suivi financier est réalisé par la DPE grâce au fichier KX. Ce manque de visibilité nuit à la parfaite connaissance et à la possibilité de valorisation par l'établissement des moyens mobilisés en faveur de l'emploi étudiant et réduit l'ambition politique souhaitée par la gouvernance.

Description et réalisation de l'action

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

L'objectif du schéma directeur est d'améliorer l'ensemble des conditions de vie et d'études des étudiants et étudiantes. La possibilité pour la communauté étudiante d'occuper un emploi à temps partiel, en parallèle de leurs études et sur leur campus d'études, y contribue à plusieurs niveaux :

- Les étudiants et les étudiantes perçoivent un salaire d'appoint, qui vient s'ajouter à leurs ressources propres (bourse, aide familiale...),
- les horaires de leur emploi sont adaptés à leurs horaires de cours.

Afin de pouvoir valoriser les emplois étudiants au titre des actions menées par l'université en faveur de la vie étudiante, il est nécessaire d'avoir une visibilité sur l'ensemble des contrats mis en place dans l'établissement et d'identifier les budgets mobilisés pour leur financement.

Elle participe au développement de la politique d'emploi étudiant de l'établissement.

Description détaillée de l'action

- Mettre en place dans SIFAC une ligne budgétaire "masse salariale" dédiée aux emplois étudiants dans chaque composante ou service.
- Demander à chaque directeur et directrice de composante ou de service ayant recours à des contrats étudiants de renseigner ces champs.
- Veiller à ce que l'emploi étudiant (nombre, coût, budget affecté, objectif) fasse l'objet d'un point lors du dialogue de gestion annuel de chaque service et composante.
- Se donner pour objectif que les services qui en font la demande puissent disposer d'un budget pour augmenter le nombre d'emplois étudiants.
- Consolider ces chiffres au niveau de l'établissement et les présenter en CFVU puis au CA, en lien avec la présentation du budget annuel de l'établissement et avec le suivi du SDVE conformément à l'article D. 811-8-1 qui indique que « Dans chaque établissement, une évaluation qualitative et quantitative des contrats conclus en application de l'article D. 811-1 est établie annuellement et présentée au conseil d'administration ou à l'organe en tenant lieu ».
- Proposer un accompagnement à l'identification des compétences développés par les étudiants en emploi à l'université par le pôle insertion professionnelle.
- Améliorer la qualité de l'emploi étudiant

Temporalité de mise en œuvre

À partir du budget 2024 : Mise en place des outils de suivi des contrats étudiants, qu'ils soient financiers ou de gestion.

Campagne d'emploi 2025 : Étude des demandes de contrats étudiants dans les dialogues de gestion budgétaires.

Exercice budgétaire 2025 : suivi des dépenses liées aux emplois étudiants dans l'outil de gestion budgétaire et établissement d'un bilan en fin d'exercice.

Communication annuelle du bilan relatif aux emplois étudiants.

Moyens mobilisables

Moyens humains : Coordination des moyens humains existants, pas de moyen supplémentaire dédié.

Moyens budgétaires : Fixer annuellement un budget global pour les emplois étudiants (sur fonds propres et sur CVEC)

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre d'emplois étudiants par année, par service et par composante.
- Nombre d'étudiants ayant un emploi étudiant dans l'année.
- Qualité de l'emploi étudiant proposé.

Facteurs clés de succès

- Soutien politique, dans le cadre de la mise en œuvre du SDVEC, d'un budget spécifique pour les emplois étudiants.
- Communication auprès des responsables des formations et des services sur la possibilité de proposer des emplois étudiants et sur l'importance de les valoriser en tant que tels.
- Publication des offres d'emplois étudiants sur le site de l'université - rubrique Emplois étudiants.

Facteurs de risque

- Absence de remontée par les composantes ou services des emplois étudiants.
- Difficulté à recruter des étudiants disponibles.
- Réticence de certains personnels à confier des tâches à des étudiants.
- Limite des activités et missions confiées aux étudiants par le Code de l'Éducation.

Effets induits par l'action

- Visibilité accordée sur les emplois étudiants dans les services et les composantes.
- Offres d'emplois étudiants en augmentation, au bénéfice des étudiants de l'UA.
- Meilleure connaissance de l'université et sentiment accru d'appartenance pour les étudiants en emploi.
- Levier pour la politique Alumni.
- Levier de lutte contre la précarité étudiante.
- Définition de la stratégie de l'établissement en matière d'emploi étudiant.
- Améliorer la qualité de l'emploi étudiant.

> 1.4 Créer un espace de discussion avec les partenaires de l'université pour échanger sur les projets de vie de campus portés par l'université et leurs incidences sur l'écosystème

Pilotage politique :

- Président

Pilotage opérationnel :

- Direction Générale des Services Adjointe - Pôle Formation et Vie des Campus

Noms des acteurs associés :

- Vice-président étudiant
- DEVEC
- Collectivités territoriales et services déconcentrés
- Crous
- Angers Loire campus
- Association des villes universitaires de France (AVUF)

Description du contexte

Les acteurs institutionnels en charge de la vie étudiante (établissements d'ESR, Crous, collectivités) sont multiples au sein des territoires et prennent en main de plus en plus de sujets pour garantir aux étudiants des conditions d'études optimales et attractives. Pour cela, ils développent différents services, projets et actions, parfois en commun, souvent en parallèle avec un risque de doublons et de perte de lisibilité pour les étudiants. En outre, les acteurs n'ont pas toujours connaissance des projets portés par leurs partenaires en matière de vie étudiante, ce qui limite fortement les approches coordonnées. Si certains espaces de discussions ont été créés à l'image du consortium Angers Loire Campus permettant aux différents acteurs de pouvoir échanger sur leurs actions et leurs projets, il semble que cela ne soit pas suffisant pour définir et mettre en œuvre de manière concertée des actions en matière de vie étudiante. C'est d'autant plus le cas pour les campus de Cholet, Saumur et des Sables d'Olonne qui en sont dépourvus. Il s'agit donc d'inviter chaque territoire où est implantée l'UA à se doter de comités de campus dédiés à la vie étudiante afin de partager les diagnostics en matière de conditions de vie des étudiants, leurs besoins ainsi que leurs attentes tout en adaptant au mieux les actions pour y répondre par rapport aux évolutions d'effectifs.

Description et réalisation de l'action

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

La vie étudiante et la façon dont elle s'organise au sein de chaque territoire, sous l'impulsion des exécutifs locaux, contribue directement à l'attractivité des formations et au bien-être des étudiants. A ce titre, tout plan d'actions en matière de vie étudiante mérite d'être partagé afin de s'inscrire dans une logique de coordination et de complémentarité avec les actions des différents acteurs intervenant sur les multiples champs de la vie étudiante. Les actions de l'UA sur l'ensemble des orientations du SDVEC seront d'autant plus fructueuses s'il y a une articulation avec les actions et projets des collectivités et du Crous.

Description détaillée de l'action

- Développer des espaces de discussion et d'échanges entre partenaires en charge de la vie étudiante au sein des territoires (a minima : établissements d'ESR, Crous, collectivités territoriales et associations étudiantes), soit au sein de structures déjà existantes (Angers Loire Campus pour la métropole d'Angers), soit au sein de comités de campus à créer.
- Structurer la gouvernance de ces comités de campus (ou espaces de discussion déjà existants) avec :
 - Désignation d'un chef de file par territoire, responsable de la planification, de la convocation et de l'animation des espaces de discussion ;
 - Un comité de pilotage : instance politique qui a vocation à se réunir 1 à 2 fois par an pour partager les projets politiques des différentes institutions et définir les axes de travail à porter. Ce comité de pilotage est composé des représentants politiques et/ou directions de chaque institution ;
 - Un comité technique : instance technique qui a vocation à se réunir 3 à 4 fois par an pour décliner et suivre la mise en place des actions selon les axes retenus ;
 - Des groupes de travail spécifiques en fonction des axes retenus afin d'assurer une mise en œuvre opérationnelle des actions.

Temporalité de mise en œuvre

- De juin à décembre 2023 : Organiser des rencontres bilatérales avec tous les acteurs de la vie de campus de chaque territoire pour présenter officiellement le schéma directeur de vie étudiante et de campus de l'UA et discuter de ses incidences pour chacun des acteurs.
- Début 2024 : Identification de l'ensemble des acteurs institutionnels à convier au sein de chaque territoire aux COPIL et COTECH, identification des acteurs potentiels à mobiliser dans le cadre de groupes de travail.
- Printemps 2024 : premiers COPIL et COTECH sur chaque territoire, définition d'un axe de travail ou de plusieurs à partir du SDVEC, mise en place de groupes de travail dédiés.
- Rentrée 2024-2025 : 2^{ème} COTECH : avancement des travaux sur axes retenus.
- Début 2025 : 3^{ème} COTECH : 1^{er} bilan et perspectives 2025-2026.

Moyens mobilisables

Moyens humains : participation des acteurs institutionnels aux réunions et groupes de travail

Moyens budgétaires : sans objet

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre de réunions du COPIL et COTECH par an.
- Nombre de groupes de travail mis en place par territoire.
- Taux de participation aux réunions.
- Nombre de projets communs mis en œuvre grâce aux comités de campus.

Facteurs clés de succès :

- Association des étudiants à ces espaces de discussion.
- Participation de l'ensemble des acteurs en charge de la vie étudiante sur les différents campus.
- Outil collaboratif de partage des informations en matière de vie étudiante entre acteurs institutionnels.

Facteurs de risque :

- Flou dans l'identification de l'entité motrice pour l'organisation et l'animation des réunions.
- Manque de régularité dans les réunions.
- Manque d'assiduité de certains partenaires.
- Sous-estimation du temps de coordination à consacrer à cette action.
- Structuration du comité de campus uniquement autour d'une seule instance (risque de perdre le volet opérationnel).

- Résistance de certains partenaires souhaitant conserver leurs modes de fonctionnement habituels.

Effets induits par l'action :

- Faciliter la mise en place du SDVEC sur l'ensemble des territoires.
- Mutualiser les financements des dispositifs.
- Anticiper les attentes et les besoins des étudiants.
- Améliorer la coordination des actions en matière de vie étudiante.
- Favoriser l'interconnaissance des actions et projets des différents acteurs de la vie étudiante au sein des territoires.
- Unifier et simplifier la communication sur les actions et dispositifs en matière de vie étudiante.

> **1.5 Concevoir un calendrier de gestion offrant une vision d'ensemble de l'offre événementielle de l'UA**

Pilotage politique :

- Vice-présidence Vie des Campus

Pilotage opérationnel :

- Direction de la Communication

Nom des acteurs associés :

- Référents communication

Description du contexte :

L'université, sur ses différents campus, organise de nombreux événements tout au long de l'année. Ces événements peuvent être portés par des services, des composantes, des associations, des laboratoires, des partenaires...

A certains moments de l'année, ces événements peuvent se chevaucher et perdre ainsi en pertinence et en lisibilité. Un calendrier général permettrait une meilleure lisibilité des événements et des activités et inciterait à un étalement de ces événements sur des temps moins concentrés.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Le schéma directeur vise à développer et organiser la vie étudiante sur les campus. Rendre plus visible et coordonner le calendrier des événements afin de limiter leur chevauchement permettrait à la communauté universitaire de participer à un plus grand nombre et une plus grande variété d'événements. Il convient dans un premier temps de créer un calendrier interne, pensé de façon simple comme un outil de gestion pour que les organisateurs d'événements puissent avoir une vision d'ensemble des projets en cours à l'UA. Ensuite, dans un second temps, prévoir d'alimenter un outil de communication type agenda permettant de communiquer en externe sur l'offre UA. Cet outil numérique peut être un outil web ou l'application UA.

Description détaillée de l'action

- Mettre en place un outil de gestion interne permettant de renseigner de tous les événements notamment de vie étudiante et d'avoir une vision aussi exhaustive
- Anticiper la remontée des événements pour éviter leur chevauchement et prévoir un arbitrage le cas échéant

Temporalité de mise en œuvre

Rentrée 2024/2025.

Moyens mobilisables

Moyens humains : un emploi étudiant au sein de la Direction de la Communication, pour collecter et coordonner les demandes et proposer un calendrier commun

Moyens budgétaires : à définir selon l'outil retenu

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre d'événements recensés et placés dans le calendrier général de gestion.
- Fréquentation du calendrier de gestion par les services concernés par la vie étudiante et l'organisation événementielle
- Participation à l'alimentation de l'outil calendrier par les services concernés par la vie étudiante et l'organisation événementielle

Facteurs clés de succès

- Remontée par tous les services de vie étudiante, composantes et toutes les associations étudiantes des événements planifiés ou envisagés.
- Échanges entre les services suffisamment en amont de l'organisation des événements pour arbitrer sur le planning des événements.
- Communication sur l'existence de ce calendrier de gestion auprès de toute la communauté universitaire pour une alimentation partagée.
- Facilité d'utilisation de l'outil de gestion.

Facteurs de risque

- Un nombre important d'événements organisés et non répertoriés dans le calendrier général.
- Arbitrage dans l'organisation d'événements concurrentiels.
- Manque de temps pour saisir

Effets induits par l'action

- Fréquentation accrue pour chaque événement organisé.
- Diminution du nombre d'événements.
- Anticipation de la communication sur les événements organisés.
- Renforcement du sentiment d'appartenance à l'université.

2. Mieux connaître les vies étudiantes et mieux associer les étudiantes et les étudiants aux décisions qui les concernent



2. Mieux connaître les vies étudiantes et mieux associer les étudiantes et les étudiants aux décisions qui les concernent

Le travail sur ce schéma directeur, notamment à travers la grande enquête, a montré **l'appétence des étudiants pour être parties prenantes des décisions qui les concernent**. Cet axe vise donc à **mieux les associer** en réalisant des enquêtes quantitatives et qualitatives régulières, à réunir et à former les étudiants élus et engagés dans la vie de l'établissement, à proposer un budget participatif pour que les étudiants soient force de proposition et à prendre l'habitude d'associer systématiquement la population étudiante à la conception des services et des actions qui leur sont proposés.

> 2.1 Partager les informations et données liées aux conditions de vie(s) étudiante(s) via un tableau de bord dédié

Pilotage politique :

- Vice-présidence Vie des campus

Pilotage opérationnel :

- Responsable de l'Observatoire de l'Université d'Angers

Noms des acteurs associés :

- Vice-président étudiant
- L'ensemble des services de vie étudiante
- Le Mans Université

Description du contexte :

Il existe, au sein de la direction du pilotage et de l'évaluation, un Observatoire dont le rôle est de réaliser des enquêtes d'évaluation des formations et des enseignements, des dispositifs spécifiques d'accompagnement à la réussite, des enquêtes d'insertion professionnelle comme indiqué dans les textes réglementaires et de faire des études et des enquêtes spécifiques aux personnels. La Direction dispose également de nombreuses données à travers le système d'information, ou d'enquêtes diverses au sein de l'université ou de partenaires (AURA).

Néanmoins, le manque de données quantitatives, qualitatives et comparables entre les années est un frein à la mise en place d'une réelle politique de vie de campus (permettant de s'adapter plus rapidement aux réalités des conditions de vie étudiante et aux usages) car il n'est pas possible de mesurer l'évolution des pratiques ou des attentes des étudiants, ni d'établir des corrélations entre les conditions de vie et la réussite des étudiants.

A terme, la solution Pégase pourra automatiser la collecte de certaines données et permettra d'affiner certains indicateurs.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Cette mesure permettra d'accompagner la réalisation du schéma directeur grâce à des données fiables, d'alimenter un grand nombre d'indicateurs des actions proposées et de partager au sein de la communauté universitaire les informations relatives aux vies étudiantes. Elle permettra également d'informer les personnels des évolutions des vies étudiantes.

Description détaillée de l'action :

Il convient de planifier les enquêtes déployées auprès des étudiants, tant d'un point de vue interne qu'externe (CROUS, AURA...). La planification des enquêtes devra être réalisée en coordination avec Le Mans Université pour obtenir des données au niveau du territoire de la COMUE. La capitalisation des données d'enquêtes et issues du système d'information prendra la forme d'un tableau de bord Vie étudiante PAP'UA sur le même modèle que les tableaux de bord existants.

Tout au long de la réalisation de ce schéma, les enquêtes menées par l'université devront suivre deux approches :

- Une enquête quantitative, réalisée tous les deux ans auprès de l'ensemble des étudiants sur leurs conditions de vie, l'évaluation des services existants, leurs attentes et leurs besoins sur le sujet de leur vie d'étudiant.
- Cette enquête peut être complétée l'année suivante par des enquêtes complémentaires sur des sujets très précis ou qui nécessitent des approfondissements. Ces enquêtes devront être complémentaires des enquêtes d'évaluations des formations qui peuvent déjà comporter certaines questions sur la vie étudiante.
- Une approche plus qualitative grâce à des ateliers ou focus groupes réguliers auprès de la communauté universitaire pour approfondir les données collectées par l'enquête et pour recueillir leurs témoignages et coconstruire des solutions. Ces ateliers pourront être menés en fonction des sujets par les services, les composantes, les campus ou au niveau central.
- Cette approche pourra également être menée sous forme numérique via une plateforme de consultation.

L'ensemble de ces actions devra s'accompagner d'une communication sur les résultats et sur les changements engendrés par les consultations pour que la communauté universitaire comprenne l'intérêt de répondre aux sollicitations lors des enquêtes ou des ateliers. Cette communication devra s'élargir aux partenaires de l'université pour servir de base à la coordination des actions proposées aux étudiants.

Cette action pourra être déployée à l'échelle de la Comue Angers-Le Mans.

Temporalité de mise en œuvre

Sur la durée du schéma directeur.

Moyens mobilisables

Moyens humains : 1 ETP supplémentaire au sein du service de l'Observatoire de l'UA et des prestations internes ou externes pour animer les ateliers.

Moyens budgétaires : 5000 € / an notamment sur la communication des résultats

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Taux de participation aux enquêtes.
- Communication, valorisation du résultat des enquêtes auprès des étudiants.
- **Facteurs clés de succès**
- L'intégration de l'ensemble des services de vie étudiante et des représentants étudiants à la conception des enquêtes.
- La communication des résultats des consultations.
- L'utilisation des résultats des consultations par les différents services et composantes de l'université.
- La concrétisation des projets sur lesquels la communauté universitaire souhaite voir des évolutions.

Facteurs de risque

- Une nouvelle charge importante à assumer pour l'Observatoire de l'université.
- Une lassitude de la communauté universitaire à répondre aux sollicitations.

Effets induits par l'action

- Une meilleure connaissance de la communauté universitaire.
- Un renforcement du sentiment d'appartenance à l'UA.
- Un accroissement de la confiance entre les étudiants et les services de vie étudiante.
- La production d'indicateurs pour mesurer l'avancement des actions du schéma directeur.
- Le partage des indicateurs avec les partenaires de l'université.

> 2.2 Organiser annuellement un séminaire des associations et un séminaire des élus étudiants et des élues étudiantes

Pilotage politique :

- Vice-président étudiant

Pilotage opérationnel :

- Direction des enseignements, de la vie étudiante et des campus

Noms des acteurs associés :

- Vice-présidence Vie des campus
- Direction des affaires générales, juridiques et institutionnelles (DAGJI)
- Les autres services de l'université en fonction des sujets traités

Description du contexte :

A l'occasion de la réalisation de ce schéma directeur, un séminaire des élus étudiants a été organisé en avril 2022 pour enclencher le projet et permettre un premier échange entre les étudiants pour faire émerger des pistes d'actions à mettre en œuvre. Ce séminaire a été une réussite et a permis aux personnes présentes de mieux se connaître que ce soit entre les formations mais également entre les organisations d'appartenance.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Un séminaire a eu lieu dès le lancement du travail sur le schéma directeur et il est important que cet élan se poursuive tout au long de la réalisation du schéma. Cela permettra de prendre en compte les retours des associations et des élus étudiants sur sa réalisation et de leur donner la possibilité de faire de nouvelles propositions ou des ajustements.

Description détaillée de l'action :

Les temps étudiants sont relativement courts et le turn-over peut être important, y compris chez les étudiants engagés. C'est pourquoi la réalisation de cette action devra s'organiser autour de 2 séminaires dans l'année pour qu'une dynamique puisse voir le jour.

Ces séminaires rassemblant respectivement un représentant de chaque association labellisée par l'UA et l'ensemble des élus étudiants des conseils et des composantes pourront s'organiser comme suit :

- Un temps d'échange sur les sujets d'actualité ;
- Des ateliers thématiques dont les sujets seraient choisis par les étudiants en amont du séminaire en lien avec l'actualité ou avec des actions du schéma directeur. Ces ateliers donneraient lieu à des propositions ;
- Un échange collectif sur les propositions issues des ateliers ;
- Un moment convivial ou festif organisé par les services ou partenaires de l'université pour valoriser leurs actions.

Les propositions issues de ces séminaires pourraient être présentées en CFVU.

Temporalité de mise en œuvre

Dès le printemps 2023 : séminaire des élus étudiants

À partir de l'automne 2023 : séminaire des associations

Moyens mobilisables

Moyens humains : participation du service civique dédié à l'engagement étudiant

Moyens budgétaires : environ 4 000 euros / an

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre de séminaires tenus.
- Taux de participation des étudiants.

Facteurs clés de succès

- Organiser les séminaires sur des temps où les étudiants sont disponibles (hors des examens, vacances, temps de rentrée, etc.).
- Organiser les déplacements des étudiants qui ne sont pas sur le campus où le séminaire est organisé.
- Partir des besoins des participants pour construire le programme des séminaires.

Facteurs de risque

- Mauvaise disponibilité des étudiants.
- Difficulté à tenir le rythme d'organisation des séminaires.

Effets induits par l'action

- Hausse de la participation et de l'assiduité des étudiants dans les instances.
- Cohésion entre les élus étudiants pour porter des projets conjoints.

> 2.3 Accompagner tous les élus étudiants et les élues étudiantes dans leur prise de fonction

Pilotage politique :

- Vice-président étudiant

Pilotage opérationnel :

- Direction générale des services

Noms des acteurs associés :

- Vice-présidence Vie des campus
- Direction des affaires générales, juridiques et institutionnelles (DAGJI)
- Direction des affaires financières (DAF)
- Direction des ressources humaines (DRH)
- DEVEC
- Lab'UA

Description du contexte :

Il existe un grand nombre de représentantes et représentants étudiants au sein de l'Université d'Angers, que ce soit dans les conseils centraux, les conseils de composantes, les conseils de services communs ou les commissions permanentes. Leur mandat est court (2 ans) et ces étudiants doivent pouvoir comprendre leur environnement et leur rôle le plus rapidement possible pour mener à bien leurs actions.

Lorsqu'ils sont fédérés au sein d'organisations représentatives, ces élus peuvent bénéficier de formations nationales mais ce n'est pas le cas de tous et ces formations ne sont pas toujours adaptées à tous les contextes locaux.

Par ailleurs, l'article L. 811-3-1 du Code de l'éducation stipule que « les élus étudiants aux différentes instances des établissements publics d'enseignement supérieur bénéficient d'une information et d'actions de formation, le cas échéant qualifiantes, définies par les établissements et leur permettant d'exercer leurs mandats. »

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Un des objectifs du schéma est de mieux associer les étudiants aux décisions qui les concernent et cette proposition leur permettra d'avoir toutes les ressources pour mener à bien leur mandat.

Description détaillée de l'action :

Cette action consiste à la fois à donner une formation de qualité aux étudiants élus et à développer des outils pour favoriser l'accès aux informations pour ces mêmes étudiants :

- Faire remonter le nom et les coordonnées des élus étudiants aux conseils centraux, aux conseils de gestion des composantes et services communs ainsi qu'aux commissions permanentes de l'établissement après chaque élection au niveau de la DAGJI, qui constituera une base de données de contacts ;
- Mettre en place une formation dans le mois qui suit leur élection afin de former les élus sur : l'organisation de l'université, les sujets récurrents vus dans les conseils (budget, création de l'offre de formation, modalités de contrôle des connaissances, etc.), les sujets abordés dans les conseils et commissions dans lesquelles siègent les étudiants (CVEC, FSDIE, services de vie étudiante, section disciplinaire, etc.) et la prise de parole en public ;
- Des formations complémentaires pourront être proposées au fil du mandat pour approfondir certains sujets pour les étudiants ou élargis à l'ensemble des élus des conseils ;
- Préparer des modules de formation pour avoir un support permettant de répondre à l'ensemble des besoins ;
- Pour tous les élus étudiants, mettre à disposition les adresses des personnes dédiées ou une adresse générique pour pouvoir poser des questions techniques nécessaires à la bonne réalisation de leur mandat et poursuivre la diffusion du guide mis en place par la DAGJI ;
- Développer un espace numérique partagé avec une Foire aux questions et l'ensemble des ressources nécessaires à la réalisation d'un mandat étudiant.

Temporalité de mise en œuvre

A la suite des élections étudiantes de début 2024 pour les élus étudiants aux conseils centraux, puis lors des renouvellements qui suivent des autres conseils.

Rentrée 2026 pour la mise en ligne de modules de formation.

Moyens mobilisables

Moyens humains :

- Vacances pour activité accessoire pour les formations animées en interne et éventuelles prestations externes.

Moyens budgétaires : 4 000€

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre de formations organisées.
- Taux de participation des élus étudiants.
- Nombre de ressources en ligne disponibles.

Facteurs clés de succès

- Proposer les formations sur le temps disponible des élus étudiants, à défaut autoriser les absences des étudiants dans toutes les filières pour participer aux formations et garantir la continuité pédagogique.
- Évaluer la qualité de la formation par les élus pour l'améliorer au fur et à mesure.

Facteurs de risque

- Peu de disponibilité des étudiants.
- Réticence des étudiants affiliés à une organisation représentative à avoir une autre formation.

Effets induits par l'action

- Plus grande participation et assiduité des élus étudiants aux conseils.
- Des élus étudiants plus investis dans les sujets traités dans les instances.
- Connaissance des élus entre eux dès le début de leur mandat.
- Constitution d'un vivier de candidats aux conseils centraux grâce aux étudiants formés dans les composantes.

- Engager la réflexion sur la mise en place d'un catalogue de formations à destination des étudiants élus.
- Développement de modules de formation pour les élus des autres collèges

> **2.4 Mettre en place un budget participatif sur les fonds CVEC**

Pilotage politique

- Vice-Président étudiant

Pilotage opérationnel

- Direction des Enseignements, de la Vie étudiante et des Campus

Noms des acteurs associés

- Vice-président Vie des campus
- Direction générale adjointe Formation et vie étudiante
- Direction de la Communication
- Services concernés par la mise en œuvre des projets

Description du contexte

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) créée par la loi ORE de 2018 prévoit que la population étudiante dans son ensemble bénéficie des actions financées par le produit de la CVEC soit directement par leur établissement d'inscription, soit par les actions mises en œuvre par le réseau des CROUS.

À l'UA, la CVET (Commission de la vie de l'établissement) propose, sur la base des travaux de la sous-commission CVEC, la programmation des actions financées par le produit de la CVEC, et présente les projets et le bilan des actions conduites l'année précédente avant vote par la CFVU et le CA.

L'enveloppe annuelle de la CVEC de l'UA est d'environ 1,6 M€ pour financer des actions de vie étudiante et des campus : Initiatives/vie étudiante, Sport, Culture, Santé et Social.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Dans une démarche de co-construction de projets avec la population étudiante, un pourcentage de la CVEC pourrait être consacré à un budget participatif. Ce dispositif, qui existe déjà dans de nombreuses collectivités et quelques universités, permettrait à l'ensemble des membres de la communauté étudiante de proposer des projets à développer sur leur campus, de voter pour ou contre ces projets et de les mettre en place selon un budget voté en CA.

Consacrer une partie des fonds de la CVEC pour la mise en place d'un budget participatif qui permettra à la communauté étudiante de l'UA d'être force de proposition et décisionnaire sur certaines des actions financées par la CVEC. Cela répondrait au souhait d'impliquer l'ensemble de la communauté étudiante et pas uniquement les associations sur les projets structurants pour l'établissement et d'améliorer leur adéquation aux attentes des usagers.

Description détaillée de l'action

- Définir, chaque année, une enveloppe sur le montant total de la CVEC qui sera réservée au financement sur appel à projets participatifs ;
- Solliciter la communauté étudiante pour la proposition d'actions de vie de campus via une plateforme participative ;
- Organiser des ateliers d'idéations sur tous les campus pour encourager la créativité ;
- Étudier la faisabilité technique des projets déposés avec les services concernés ;
- Organiser un vote de la communauté étudiante sur les projets réalisables ;
- Mettre en œuvre les projets lauréats.

Temporalité de mise en œuvre

Année universitaire 2025-2026 (sur financement CVEC 2026)

Moyens mobilisables

Moyens humains : 0,5 ETP pour mise en place du dispositif puis suivi des projets à la DEVEC. Des moyens à anticiper à la DCOM et à la DPIL et à l'ensemble des services susceptibles de porter les projets lauréats.

Moyens budgétaires : Part de la CVEC réservée au budget participatif

Évaluations et validations :

Indicateurs de réussite :

- Réalisation du budget participatif.
- Nombre de projets proposés par les étudiants.
- Taux de participation à la consultation.
- Mise en œuvre des projets retenus.

Facteurs clés de succès

- Communication autour de la mise en place du budget participatif.
- Accompagnement des porteurs de projets.
- Évaluation technique de tous les projets proposés.
- Association des services universitaires à la réalisation des projets.

Facteurs de risque

- Absence de réalisation des projets retenus.
- Faible nombre de projets déposés.
- Faible participation à la consultation.
- Propositions inégales en fonction des campus de l'université.

Effets induits par l'action

- Hausse du sentiment d'appartenance, de participation à la vie de l'établissement.
- Réalisation de projets réellement souhaités par la communauté universitaire.

> 2.5 Intégrer systématiquement la communauté étudiante à la conception de chaque service et action qui lui est proposé

Pilotage politique :

- Vice-Présidence Vie des Campus

Pilotage opérationnel :

- Direction générale adjointe Formation et vie étudiante

Noms des acteurs associés :

- Vice-président étudiant
- Direction de la BUA
- Direction de la Communication
- Direction des ressources humaines
- Tous les services concernés par la vie étudiante

Description du contexte :

Le Design Thinking (prototypage de processus d'action) est une méthode de conception globale, centrée sur les utilisateurs, en vue de réaliser des services ou produits innovants et/ou adaptés à leurs besoins. À l'UA, cette approche est déjà utilisée de façon récurrente par la BUA pour faire évoluer son offre de services.

Appliquer le Design Thinking à la réalisation des projets dans le cadre du schéma directeur permettra de s'assurer que les usagers soient impliqués dès la phase de conception des projets, que ceux-ci correspondent effectivement aux besoins des utilisateurs et que leur mise en place sera pensée de la conception à la réalisation et au suivi (maintenance, mise à jour, renouvellement...).

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Le schéma directeur vise à structurer et accompagner la mise en place de projets au bénéfice de et en lien avec la communauté universitaire. Entreprendre une démarche de Design Thinking permettra de s'appuyer sur un cadre méthodologique partagé par l'ensemble de la communauté (direction, personnels, étudiantes et étudiants) pour l'élaboration et la mise en place de nouveaux projets et de services, et d'en garantir ainsi la bonne conduite. Cette démarche contribue également à accroître la connaissance des vies étudiantes.

Description détaillée de l'action

- Concevoir des ateliers de sensibilisation à la démarche de Design Thinking à destination des porteurs de projets ;
- Faire connaître la démarche et y acculturer les membres de la communauté universitaire volontaires ;
- Appliquer la démarche aux projets de la communauté universitaire et en particulier, aux projets financés sur fonds CVEC.

Temporalité de mise en œuvre

Conception de la formation : année 2023-2024

Intégration dans le catalogue de formation de l'université : année 2024-2025

Moyens mobilisables

Moyens humains : Directrice de la BUA - 5 jours ETP (2 jours pour conception de la formation et 3 jours (renouvelables) pour la formation des porteurs de projets). A terme un 0,5 ETP pour l'accompagnement des services souhaitant mettre en place un nouveau service.

Moyens budgétaires : Prestation d'animation des formations si confiée à un prestataire extérieur : 3 000€.

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre de personnes de la communauté universitaire formées au Design Thinking.
- Nombre de services/directions dont au moins un personnel a été formé.
- Nombre de projets élaborés selon la méthode du Design Thinking.

Facteurs clés de succès

- Disponibilité de la Directrice de la BUA pour concevoir la formation et former les premiers porteurs de projets.
- Sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire à l'approche par le Design Thinking et encourager son utilisation sur les projets des personnels comme ceux de la communauté étudiante.

Facteurs de risque

- Méconnaissance et/ou manque d'intérêt pour une méthodologie d'élaboration de projets.
- Peu de personnels de l'UA actuellement formés ou sensibilisés au Design Thinking.

Effets induits par l'action

- Des projets mieux conçus donc plus adaptés aux attentes et mieux gérés sur la durée.
- Accélération des projets à mettre en œuvre.
- Favoriser l'inclusion de tous les publics.

3. Contribuer à une démarche de responsabilité environnementale et sociale



3. Contribuer à une démarche de responsabilité environnementale et sociale

Face aux défis environnementaux et sociaux, l'Université d'Angers s'est engagée pour contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) établis par les Nations Unies et concourt depuis quelques années à la mutation du campus de Belle-Beille Beaucouzé que ce soit au travers :

- Des projets de réseau de chaleur en se focalisant sur la rénovation énergétique et l'amélioration des performances pour des enjeux d'économie d'énergie et la réduction des impacts environnementaux.
- Des travaux de réhabilitation ou de restructuration ou des opérations immobilières comme la construction du campus du Végétal en 2015 ou plus récemment du Datacenter et de l'extension de la Passerelle, pour la modernisation du campus, la mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité, le confort et les usages, ...

L'Université d'Angers est donc active depuis plusieurs années et sociale auprès de sa communauté et sur son territoire sur les enjeux dits DDRS. C'est dans ce cadre que se déclinent les actions suivantes que ce soit autour de la prévention avec la généralisation des formations de secouristes et de secouristes en santé mentale, ou autour de la protection de l'environnement avec les actions visant à réduire les déchets et à favoriser les mobilités douces et partagées.

Cet axe vise également à faire le lien avec les projets transversaux portés par l'université que ce soit sur les démarches visant à l'égalité et à l'inclusion ou encore la démarche plus globale portée par l'alliance UE green.

> 3.1 Favoriser les interactions entre la politique de vie de campus et le schéma directeur du handicap

Pilotage politique :

- Chargé·e de mission handicap

Pilotage opérationnel :

- Coordinatrice du relais handicap

Noms des acteurs associés :

- Direction des ressources humaines
- Ensemble des services concernés par la vie de campus

Description du contexte :

L'Université d'Angers a réalisé son schéma directeur du handicap en octobre 2021. Ce schéma qui est une obligation réglementaire depuis 2013, permet de définir la stratégie politique de l'université à travers 4 axes : l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, la politique de ressources humaines en faveur des personnels en situation de handicap, la formation et la recherche sur le handicap à l'université et la politique d'accessibilité de l'établissement.

Dans sa déclinaison, le schéma directeur du handicap de l'UA croise à plusieurs reprises le SDVEC :

- Action 1.1 S'assurer que tous les schémas stratégiques incluent les objectifs d'accessibilité
- Action 1.7 Mettre en place un guichet unique pour les personnes en situation de handicap
- Action 1.8 Organiser des temps d'expression des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap
- Action 1.9 Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap et la mixité
- Action 1.10 Prendre en compte les situations d'aidant et d'aidante et en comprendre les contraintes
- Action 2.2 Améliorer l'encadrement des étudiants et étudiantes en situation de handicap par le Relais handicap
- Action 2.5 Désigner un référent ou une référente pour chaque étudiant et étudiante en situation de handicap dès la rentrée

- Action 2.7 Améliorer le recrutement et la formation des étudiants et étudiantes salariés accompagnant leurs homologues en situation de handicap
- Action 2.8 Formaliser les procédures de mise en application des droits des étudiants et étudiantes en situation de handicap
- Action 2.10 Créer un réseau des étudiants et étudiantes en situation de handicap

Et plus largement dans l'axe 1 du schéma handicap "Abaisser les barrières" dont l'objectif est de développer la culture de l'accessibilité à l'Université d'Angers.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Il est essentiel que les documents stratégiques de l'université se croisent afin, a minima que les actions portées ne soient pas contradictoires les unes par rapport aux autres et idéalement qu'elles soient coordonnées et qu'elles se répondent. Cette mise en lien est notamment réalisée par la mission qualité de l'UA.

Description détaillée de l'action :

- Développer les liens entre le relais handicap et les autres services de vie étudiante et de campus pour les sensibiliser aux différentes situations de handicap et les former pour qu'ils proposent des services les plus inclusifs possibles ;
- Former les élus étudiants et les associations étudiantes à l'inclusion et aux mesures possibles pour rendre la vie étudiante plus accessible ;
- Travailler en lien avec la Direction des Affaires générales, juridiques et institutionnelles pour communiquer sur l'accessibilité des élections étudiantes ;
- Proposer au Crous de développer des focus groupes avec des étudiants en situation de handicap pour renforcer l'accessibilité des restaurants universitaires pour tous les types de handicap ;
- Introduire un indicateur sur la prise en compte des situations de handicap dans les critères d'attribution du FSDIE et du budget participatif.

Temporalité de mise en œuvre

Sur la durée du schéma

Moyens mobilisables

Moyens humains : Coordination des moyens humains existants, pas de moyen supplémentaire dédié.

Moyens budgétaires : À définir en lien avec le schéma directeur du handicap.

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre de membres de la communauté universitaire formés à l'accessibilité de la vie de campus.
- Nombre de projets prenant en compte l'accessibilité.
- **Facteurs clés de succès**
- Moyens humains suffisants au Relais handicap pour suivre les sujets de vie de campus.
- Intégration des personnes en situation de handicap dans les processus de décisions (cf. Design Thinking).
- Communication sur l'accessibilité des événements et des services.

Facteurs de risque

- Manque d'acculturation de la communauté universitaire.
- Effets induits par l'action
- Hausse du nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis à l'Université d'Angers.
- Plus forte participation des étudiants en situation de handicap aux activités et services et de la vie étudiante.
- Favoriser la réussite et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

> 3.2 Favoriser les interactions entre la politique de vie de campus et l'alliance européenne EU Green

Pilotage politique :

- Vice-présidence International

Pilotage opérationnel :

- Direction de l'international

Noms des acteurs associés :

- Vice-président Vie des campus
- Vice-président étudiant
- Chargé de mission Transitions
- Responsables des services de vie de campus

Description du contexte :

L'Université d'Angers est membre de l'alliance universitaire européenne EU-Green : European Universities alliance for Sustainability-Growth Inclusive Education and Environment - au côté des universités d'Extremadura (Espagne), Parme (Italie), Magdeburg (Allemagne), Wroclaw (Pologne), Evora (Portugal), Gävle (Suède), Université technologique Atlantic (ATU) (Irlande) et Oradea (Roumanie). L'alliance EU-GREEN mise sur le développement de la responsabilisation, des compétences, des opportunités et de la coopération en termes de développement durable, au sein de la société pour créer un environnement plus sain et plus viable sur le long terme.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Il est essentiel que les documents et projets stratégiques de l'université se croisent afin, a minima que les actions portées ne soient pas contradictoires les unes par rapport aux autres et idéalement qu'elles soient coordonnées et qu'elles se répondent. Cette mise en lien est notamment réalisée par la mission qualité de l'UA.

Le Work Package 8 – Campus durable et sain - de l'alliance EU Green implique déjà le Vice-président Vie des campus et le Vice-président étudiant.

Description détaillée de l'action :

- Développer des projets de vie de campus entre les universités partenaires (par exemple : projet de jeux olympiques inter-campus) ;
- S'inspirer des initiatives des universités partenaires en termes de vie de campus.

Temporalité de mise en œuvre

Sur la durée du schéma directeur

Moyens mobilisables

Moyens humains : Coordination des moyens humains existants, pas de moyen supplémentaire dédié.

Moyens budgétaires : Sans objet

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre de projets de vie de campus portés à l'échelle de l'Alliance.
- Nombre de rencontres avec les partenaires concernant la vie des campus.

Facteurs clés de succès

- Communication sur les projets de vie de campus portés à l'échelle de l'Alliance.
- Intérêt de mener des projets communs.
- Implication et participation des acteurs de la vie de campus au sein de l'Alliance.

Facteurs de risque

- Difficulté à développer un sentiment d'appartenance à l'Alliance auprès de la communauté universitaire de l'UA.
- Barrière de la langue.

Effets induits par l'action

- Innovation et créativité dans l'impulsion des projets de vie des campus.
- Amélioration des dispositifs de responsabilité sociétale et environnementale de l'établissement et plus généralement des problématiques de qualité de vie sur les campus.
- Sensibilisation de la communauté étudiante à l'existence et aux objectifs de projets européens.

> 3.3 Favoriser les interactions entre la politique de vie de campus et la politique égalité

Pilotage politique :

- Vice-Présidence en charge de l'Égalité

Pilotage opérationnel :

- Chargé de mission Égalité

Noms des acteurs associés :

- Vice-président étudiant
- Vice-président Vie de campus
- DEVEC
- Responsables des services de vie de campus

Description du contexte :

L'Université d'Angers est très engagée en faveur de l'égalité de l'ensemble de la communauté universitaire à travers le développement d'un grand nombre de missions : une cellule pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les discriminations et le harcèlement ; une formation de prévention aux violences sexuelles et sexistes ; la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; la commission égalité ; le plan d'égalité professionnelle femmes-hommes ; le schéma directeur du handicap... Ces thématiques, illustrées par des actions concrètes sont étayées par des enquêtes afin de suivre leur évolution par des indicateurs pertinents.

Dans le cadre du schéma directeur de vie étudiante et de campus, certaines actions portées par les services ou les étudiants peuvent être genrées ou discriminatoires car certains publics peuvent s'en sentir exclus. Le croisement entre le développement de la vie de campus et les actions visant à l'égalité globale et à l'inclusion est donc à promouvoir.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Il est essentiel que les documents et projets stratégiques de l'université se croisent afin, a minima que les actions portées ne soient pas contradictoires les unes par rapport aux autres et idéalement qu'elles soient coordonnées et qu'elles se répondent. Cette mise en lien est notamment réalisée par la mission qualité de l'UA.

Description détaillée de l'action :

- Sensibiliser et former les élus étudiants, les associations et les services de vie de campus aux enjeux d'égalité globale ;
- Associer les étudiants via des focus groupes à la politique d'égalité portée par l'université ;

- Poursuivre et développer les actions de lutte contre la précarité étudiante qu'elles soient portées par les associations étudiantes, par les services de l'université ou par des partenaires et renforcer leur complémentarité ;
- Développer les actions vers les étudiants à situation spécifique (aidants, parents...).

Temporalité de mise en œuvre

Sur la durée du schéma directeur

Moyens mobilisables

Moyens humains : Coordination des moyens humains existants, pas de moyen supplémentaire dédié.

Moyens budgétaires : À définir en lien avec la Mission Égalité.

Évaluations et validations

- Indicateurs de réussite
- Nombre d'étudiants formés aux enjeux d'égalité.
- Nombre de personnels formés aux enjeux d'égalité.
- Nombre de focus groupes organisés pour avancer sur les enjeux d'égalité.

Facteurs clés de succès

- Communiquer sur l'ensemble des dispositifs d'égalité développés par l'université.
- Ne pas segmenter les sujets en fonction des publics ciblés mais travailler en coordination.

Facteurs de risque

- Manque d'acculturation de la communauté universitaire.

Effets induits par l'action

- Rendre visibles les actions portées par la Mission Égalité auprès de l'ensemble de la communauté universitaire.
- Développer une université inclusive et non discriminatoire.

> 3.4 Poursuivre le développement des campus éco-responsables

Pilotage politique :

- Chargé de mission Transitions

Pilotage opérationnel :

- Direction générale des services

Noms des acteurs associés :

- Responsables de campus
- Responsables des composantes et services
- Service Achats
- Vice-président étudiant

Description du contexte :

L'Université d'Angers est fortement engagée dans un processus de responsabilité environnementale grâce à des travaux de grande ampleur sur ses bâtiments et un investissement fort dans des démarches éco-responsables reconnues notamment depuis le 3 février 2023 par le label éco-jardin pour le campus de Belle-Beille.

Ces actions seront à rapprocher du futur Schéma Directeur DDRS attendu dans les établissements en 2024. Ils sont cohérents avec le souhait de l'université de se voir labelliser DDRS.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

La communauté universitaire, comme l'ensemble de la population, est de plus en plus sensible aux valeurs environnementales et sociales. C'est pourquoi l'ensemble des actions de vie de campus doivent être pensées en termes de neutralité d'impact sur l'environnement.

Description détaillée de l'action :

- Pour chaque service apporté à la communauté universitaire, évaluer son impact social et environnemental et mettre en place des indicateurs pour suivre la baisse de l'impact ;

Cela pourra concerner par exemple :

- La baisse des goodies proposés par l'université ou les associations, dont l'utilité n'est pas avérée ;
 - La suppression des flyers pour la promotion des événements ;
 - L'encouragement à utiliser des tasses, gourdes ou gobelets réutilisables et sans plastique pour les fontaines à eau ou les distributeurs de boisson chaude et la suppression à terme des gobelets en plastique ;
 - Le déploiement de cendriers dans les endroits propices aux pauses et la cartographie de leur emplacement pour les faire connaître ;
 - L'accroissement du tri et de la valorisation des déchets issus de la restauration universitaire et des distributeurs automatiques sur chaque campus.
- Demander régulièrement à la communauté universitaire, sur la base d'enquêtes ou de focus groupes, son avis sur les actions mises en place ou les nouvelles actions à prendre en fonction des changements d'usage et des objectifs acceptables ;
 - Favoriser le recyclage et une utilisation réduite de plastique ;
 - Favoriser la disparition des mégots.

L'initiative étudiante autour de ces enjeux sera sollicitée et l'évaluation scientifique recherchée.

Temporalité de mise en œuvre

Tout au long du SDVEC

Moyens mobilisables

Moyens humains : sans objet

Moyens budgétaires : sans objet

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Création d'indicateurs pour évaluer l'impact.
- Nombre d'enquêtes ou de focus groupes réalisés pour prendre en compte l'avis de la communauté universitaire.

Facteurs clés de succès

- Communication auprès de toute la communauté sur les actions mises en place.
- Associer correctement la communauté pour vérifier l'acceptabilité des mesures.

Facteurs de risque

- Actions trop radicales pour être acceptées.
- Se concentrer sur des actions symboliques sans réel impact environnemental.

Effets induits par l'action

- La concrétisation des valeurs portées par l'université.

> 3.5 Encourager l'usage des mobilités douces ou partagées

Pilotage politique :

- Vice-présidence Patrimoine, transition écologique et numérique

Pilotage opérationnel :

- Chargé de mission Transitions

Noms des acteurs associés :

- Direction du Patrimoine immobilier et de la logistique
- Direction de la prévention et de la sécurité
- Direction des Enseignements, de la Vie étudiante et des Campus
- Partenaires compétents sur les mobilités douces ou partagées

Description du contexte :

Le développement de l'usage du vélo ou de la trottinette est tout à fait souhaitable dans des objectifs de transition écologique, de réduction des espaces dédiés aux parkings et d'augmentation de l'activité physique. Mais il existe pour le moment un certain nombre de freins liés au coût et à la sécurité que ce soit la sécurité physique des personnes ou la sécurité du matériel.

Dans le cadre de l'enquête, 53% des étudiants pensent qu'une subvention à l'achat d'un vélo ou d'une trottinette les inciteraient à utiliser un mode de transport plus doux et 49% pensent que la création d'abris à vélo sécurisés serait également plus incitative.

Ces actions seront à rapprocher du futur Schéma Directeur DDRS attendu dans les établissements en 2024. Ils sont cohérents avec le souhait de l'université de se voir labelliser DDRS.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les orientations de l'établissement

L'ensemble des acteurs concourant à la vie du Campus est aujourd'hui confronté à de nouveaux défis et besoins qui mettent en question l'organisation spatiale telle que fixée à l'origine du campus de Belle-Beille : la croissance du nombre d'étudiants, la centralisation des services aux étudiants en un lieu unique (la Passerelle), la création d'espaces de vie étudiant, le parcours santé, l'arrivée du tramway, les attentes en termes de circuits vélos et piétons adaptés et sécurisés, les dessertes de bus, les stationnements vélos et voitures, le lien avec le quartier et les différents acteurs et partenaires du campus, les jardins partagés, le label éco-jardin, le projet de construction de logements étudiants sur l'emprise foncière de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Si la nouvelle ligne de tramway a changé la physionomie du quartier comme du campus, sa mise en service en 2023 va engendrer des modifications dans les modes de déplacements des usagers étudiants et personnels des différents établissements présents sur le campus.

Cette modification des modes de déplacement des usagers doit s'inscrire dans un projet s'appuyant sur des objectifs ambitieux de Développement Durable et Responsabilité Sociétale (appelé jusqu'à présent dans les documents programmatiques « green campus ») articulé avec le programme de rénovation urbaine de Belle-Beille dont le campus du végétal serait à la fois le symbole et le marqueur principal de l'entrée à Angers par l'ouest de l'agglomération.

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Un des objectifs du schéma est de contribuer à une démarche de responsabilité environnementale et sociale. Cette mesure permettrait à tous les étudiants quel que soit leur budget de pouvoir s'équiper et sécuriser l'achat parfois élevé d'un moyen de locomotion et des équipements associés. Cela contribuerait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en réduisant l'usage de la voiture personnelle pour venir étudier.

Dans le cadre du guichet Infocampus, un partenariat a été signé avec Vélocité afin de faciliter le prêt de vélo gratuit aux étudiants. Ce dispositif pourrait être renforcé.

Description détaillée de l'action :

Cette mesure se structure autour de 3 axes : un axe social, un axe partenarial, un axe patrimonial. Elle comporte trois volets : l'aide à l'achat de matériel et de protection, le développement et la sécurisation de garages à vélos et à trottinettes et l'encouragement au covoiturage de proximité.

Axe social : aide à l'achat de matériel **et** de protections

- Créer une aide, attribuée sous condition de ressources, pour permettre aux étudiants en difficulté de s'acheter du matériel de protection et de sécurité sur présentation d'une facture.

Axe partenarial : Développer des partenariats avec des acteurs des mobilités

- Pour renforcer le dispositif de prêt de vélos avec Vélocité
- Pour permettre l'achat de vélos, trottinettes, ... à tarif réduit
- Pour permettre l'achat d'équipement (anti-vols, marquage par gravure, équipements de pluie, ...) à tarif réduit
- Pour développer une tarification étudiante pour les trottinettes électriques en libre-service
- Pour maintenir une desserte en bus et en tram correspondant aux activités de l'UA dans les différentes amplitudes horaires
- Pour augmenter le nombre de pistes cyclables sur le Territoire
- Pour encourager le covoiturage de proximité ou l'auto partage

Axe patrimonial :

- Identifier les stationnements vélos (sécurisés ou non) existants de l'université d'Angers et préciser leurs caractéristiques (public : étudiants, personnels, extérieurs ; nombre ; ...) et relayer l'information (via API ou autre) relative aux stationnements vélos / voitures et les infrastructures cyclables présentes sur le territoire (appli Vivre à Angers).
- Déployer de nouveaux stationnements (vélos / trottinettes) ou sécuriser les garages existants le nécessitant en lien avec le plan de mobilité (à construire) de l'Université d'Angers et tenant compte des spécificités de chaque campus.
- Évaluer l'usage et les risques après la sécurisation des garages et la construction des nouveaux garages.

Temporalité de mise en œuvre

Année 2023 : promouvoir le dispositif de co-voiturage KLAXIT

Automne 2024 : identifier les garages existants

Année 2024-2025 : mise en place des actions partenariales

Année 2025-2026 : mise en place de l'axe social

Temporalité à définir en fonction de la mise en œuvre du plan de mobilité de l'UA et au plus tard en 2026 : construction et sécurisation des garages

Moyens mobilisables

Moyens humains : prévoir un ETP dédié à la mobilité et un contrat étudiant pour suivre les indicateurs de réussite qui nécessiteront un relevé sur les différents campus

Moyens budgétaires : à définir dans le plan de mobilité de l'UA

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre de personnes utilisant un vélo ou une trottinette pour venir travailler ou étudier
- Nombre de places de garage utilisées

Facteurs clés de succès

- Prise en compte des retours d'expérience des usagers
- Communication large sur les aides financières et sur les modifications ou les constructions de garages

- Augmentation des pistes cyclables par les collectivités
- Facteurs de risque
- La sécurisation des vélos et des trottinettes électriques devra être étudiée au regard de la réglementation vis-à-vis du risque incendie dans les établissements recevant du public.
- Trop de demandes d'aide pour l'achat d'équipements de sécurité
- Inadéquation entre le positionnement des stationnements (vélos / trottinettes) et les lieux d'activités

Effets induits par l'action

- Baisse des gaz à effet de serre
- Baisse de l'utilisation de la voiture individuelle et baisse de la tension sur les parkings
- Augmentation de l'activité physique des membres de la communauté universitaire

> **3.6 Généraliser les formations aux gestes de premiers secours**

Pilotage politique :

- Vice-présidence Vie des campus

Pilotage opérationnel :

- Service universitaire d'activités physiques et sportives pour le volet « gestes de premiers secours »
- Service de santé universitaire pour le volet « prévention en santé mentale »

Nom des acteurs associés :

- Direction de la Prévention et de la Sécurité
- Direction des ressources humaines
- Directeurs des services des composantes
- Partenaires extérieurs

Description du contexte :

Actuellement, le SUAPS propose des formations aux premiers secours et le SSU propose des formations aux premiers secours en santé mentale. Ces formations sont ouvertes à tous les étudiants mais le nombre de participants y est limité.

Cette proposition vise à proposer plus de créneaux afin de permettre à une majorité d'étudiants d'y participer ou à déployer des solutions en ligne pour sensibiliser et former plus d'usagers.

Selon l'enquête réalisée auprès des étudiants, 79% des étudiants aimeraient une sensibilisation aux gestes de premiers secours (84% à Belle-Beille, 83% à Saint Serge, 60% en Santé, 78% à Cholet et 77% à Saumur).

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

L'augmentation des formations aux premiers secours et aux premiers secours en santé mentale contribue à la responsabilité sociale de l'université en rendant les membres de la communauté acteurs de leur environnement en leur donnant les outils nécessaires pour porter assistance aux personnes qui les entourent et favoriser la précocité des prises en charge.

Description détaillée de l'action :

- Faire le bilan des formations PSC1 et PSSM et identifier les points de blocage pour leur développement, notamment sur le taux d'absentéisme aux formations ;
- Trouver des financements auprès des acteurs de la santé pour accroître l'offre de formation ;
- Identifier des dispositifs relais ;
- Proposer plus de créneaux de formations ;
- Communiquer sur la possibilité de se former aux premiers secours et aux premiers secours en santé mentale.

Temporalité de mise en œuvre

Rentrée 2024-2025

Moyens mobilisables

Moyens humains : Créer un partenariat avec des organismes spécialisés dans ces formations pour mobiliser plus de formateurs

Moyens budgétaires : en fonction du développement des différentes formations, estimation d'un budget de 10 000€ annuel

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre de personnes formées au PSC1.
- Nombre de personnes formées au PSSM.

Facteurs clés de succès

- Proposer les formations sur le temps disponible des étudiants, à défaut autoriser les absences des étudiants pour participer aux formations et garantir la continuité pédagogique.
- Dégager un temps dédié aux engagements au cours de la semaine pour tous les cursus.
- Valoriser les personnes formées au sein des canaux de communication de l'université et valoriser les compétences acquises au sein des cursus.

Facteurs de risque

- Faible disponibilité des membres de la communauté universitaire pour suivre les formations et risque d'absentéisme.
- Coût trop important pour augmenter le nombre de formations.
- Emploi du temps des étudiants variables qui ne favorisent pas leur engagement sur ces formations.
- Nombre limité de professionnels de santé volontaires et disponibles pour être formateur.

Effets induits par l'action

- Création d'un réseau de secouristes au sein de l'université.
- Meilleure identification des personnes en difficulté pour pouvoir les orienter vers des dispositifs adaptés.
- Initiation d'une réflexion sur la mise en place d'un catalogue de formations à destination des étudiants.
- Rencontre entre les étudiants et le personnel de l'université.

4. Faciliter la vie



4. Faciliter la vie quotidienne

Le travail autour de ce schéma directeur a mis en évidence des difficultés récurrentes auxquelles sont confrontés les membres de la communauté universitaire. Cet axe vise à **trouver des solutions très concrètes pour leur faciliter la vie quotidienne.**

> 4.1 Proposer un outil de communication permettant de s'abonner à des actualités thématiques selon ses centres d'intérêt

Pilotage politique :

- Vice-présidence Vie des Campus

Pilotage opérationnel :

- Direction de la Communication

Noms des acteurs associés :

- Direction du développement du numérique
- Responsables des services à la vie étudiante
- Directions des composantes
- Vice-président étudiant

Description du contexte :

Afin de communiquer plus facilement, l'université abonne dès leur arrivée l'ensemble de la population étudiante à des listes de diffusion par promotion et par composante dont il n'est pas possible de se désabonner car c'est le seul canal "officiel" d'information. Toutefois, toutes les informations reçues par ce biais ne les intéressent ou ne les concernent pas et les informations administratives pertinentes risquent d'être noyées dans la masse. Parmi les personnes qui se déclarent mal informées, 54% estiment que le volume de mails reçus est trop important. Et sur l'ensemble de la population étudiante, 81% plébiscitent la mise en place d'un calendrier numérique individualisé avec des propositions d'événements adaptés à leurs centres d'intérêt, et/ou à leur campus de rattachement.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Informé de manière plus efficace, parce que plus ciblée, la communauté universitaire afin que celle-ci dispose de toutes les informations utiles à la vie sur les campus.

Description détaillée de l'action

Sur la base de ces constats, il est proposé de repenser l'organisation des flux d'information. L'abonnement à la liste de diffusion qui constitue le canal officiel de communication de l'université reste systématique et obligatoire. Un travail est cependant à mener sur la ligne éditoriale de ces listes et sur la modération des messages pour en limiter le nombre. Des règles d'utilisation seront mieux définies.

- En parallèle, dans l'application UA que chacun peut faire le choix de télécharger ou non sur les stores, un fil d'actualités thématique sera mis en place et l'étudiant aura le choix de s'abonner (sport, culture, vie associative...) en fonction de ses centres d'intérêt
- Définition du nombre et des thématiques de ces flux d'information ;
- Communication, à chaque début de semestre, sur l'existence du dispositif.

Temporalité de mise en œuvre

Janvier 2024 ou Rentrée 2024-2025.

Moyens mobilisables

Moyens humains : Coordination des moyens humains existants avec éventuellement l'appui d'un support de stage.

Moyens budgétaires : À définir en lien avec la Direction de la Communication dans le cadre du contrat avec le prestataire de l'application.

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre de flux d'information créés.
- Taux de consultation des informations
- Nombre d'abonnements à chaque flux.
- Diminution des mails envoyés aux étudiants.

Facteurs clés de succès

- Respect des bonnes pratiques dans le choix des informations diffusées sur chaque canal.
- Modération qualitative des listes de diffusion.
- Formation des modérateurs de toutes les listes de diffusion, y compris dans les composantes.
- Réécrire la charte du bon usage des listes de diffusion.

Facteurs de risque

- Démultiplication des canaux de diffusion.
- Difficulté de modération des messages.

Effets induits par l'action

- Plus forte participation aux évènements de l'université.
- Lutte contre l'infobésité.
- Renforcement du sentiment d'appartenance à l'université.

> 4.2 Encourager et accompagner le développement du parrainage

Pilotage politique :

- Vice-présidence étudiante

Pilotage opérationnel :

- Direction des Enseignements, de la Vie étudiante et des Campus

Noms des acteurs associés

- Direction de l'international
- SUIO-IP
- Directions de composantes

Description du contexte

Différentes actions de parrainage entre étudiants existent à l'UA, pilotées par les services ou par les composantes : entre la population étudiante de l'UA et les étudiants en mobilité internationale entrante (Buddy System) ou entre la population étudiante de l'UA et les entreprises dans certaines composantes par exemple.

Mais seules certaines composantes organisent des actions de parrainage des néo-entrants à l'université. Dans certaines formations, le dispositif de parrainage est à l'initiative des étudiants.

Cette action vise à généraliser et pérenniser les dispositifs de parrainage au sein de toutes les formations de l'université.

Description et réalisation de l'action

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Le développement du parrainage pour les étudiants pourra permettre d'améliorer l'intégration à l'université de la population étudiante néo-entrante, grâce à une meilleure connaissance de l'ensemble des dispositifs de vie étudiante et pour une meilleure réussite dans les études.

La participation à ce dispositif pourra être valorisée au titre de l'engagement étudiant.

Description détaillée de l'action

- Recenser les dispositifs de parrainage existants au sein des composantes et en analyser les facteurs de réussite ;
- Proposer à l'ensemble de la population néo-entrante un parrainage par des étudiants inscrits à l'université depuis au moins un an ;
- Former les étudiants parrains ;
- Animer des réunions des parrains pour favoriser les échanges de pratiques ;
- Organiser des événements spécifiques pour les parrains et leurs filleuls.

Temporalité de mise en œuvre

2023-2025 : Recensement des actions de parrainage et retours de pratique

Rentrée 2025-2026 : Lancement d'un programme expérimental sur une ou deux composantes

Rentrée 2026-2027 : Élargissement du dispositif (si succès)

Moyens mobilisables

Moyens humains : Un ETP à la DEVEC

Moyens budgétaires : 10 000 € par an pour les animations et événements organisés dans le cadre du parrainage

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite :

- Nombre de parrainages mis en place chaque année.
- Nombre de parrains volontaires.
- Nombre de filleuls demandeurs.

Facteurs clés de succès :

- Impulsion donnée par les services et suivi régulier des parrains.
- Proposition de plusieurs types de parrainage.
- Communication pour recruter des parrains et des filleuls.
- Valorisation du parrainage au titre de l'engagement étudiant.
- Liens avec les dispositifs existants d'accompagnement.

Facteurs de risque

- Manque de volontaires pour le parrainage.
- Manque de variété dans les types de parrainage proposés.
- Essoufflement en cours d'année.

Effets induits par l'action

- Meilleure intégration de la population néo-entrante à l'UA (entrée à l'université, mobilité entrante...).
- Création d'un sentiment d'appartenance.
- Facteur de réussite dans les études.

> 4.3 Installer des vestiaires avec douches sur chaque campus

Pilotage politique :

- Vice-présidence Patrimoine, transition écologique et numérique

Pilotage opérationnel :

- Directions de composantes

Noms des acteurs associés :

- Vice-présidence Vie des campus
- Direction du patrimoine de l'immobilier et de la logistique
- Direction de la prévention et de la sécurité
- SUAPS
- Responsables de campus délocalisés

Description du contexte :

L'Université d'Angers a une ambition forte de développer l'utilisation des transports doux et de réduire l'usage des transports polluants. Par ailleurs, l'environnement des différents campus de l'université est propice à la pratique sportive de plein air de type course à pied, fitness en extérieur, vélo, etc. Néanmoins, un des freins à la pratique de ces activités reste la possibilité de se doucher et de se changer avant d'aller en cours ou au travail.

Sur certains campus, l'université dispose déjà de douches et de vestiaires au sein des infrastructures sportives ou dans certaines composantes. Mais ces équipements sont souvent réservés aux usagers des infrastructures sportives ou aux personnels des composantes.

Enfin, certains campus ne sont pas adaptés pour y construire de gros équipements sportifs mais pourraient disposer d'équipements légers de type Street Work-out ou salle de musculation ou pourraient proposer des séances sportives de plein air pour pallier l'absence de grand équipement sportif.

17% des étudiants utilisent un vélo pour venir en cours (15% à Belle-Beille, 12% à Saint Serge, 26% en Santé, 12% à Cholet et 17% à Saumur).

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec le plan de mobilité de l'UA

Le déploiement de vestiaires / douches sur les campus devra être étudié au regard :

- Des stationnements vélos existants ou à venir,
- Des infrastructures existantes ou à venir (parcours sportif sur Belle-Beille par ex) permettant la réalisation d'activités sportives,
- Des pratiques sportives effectuées en dehors des créneaux du SUAPS.

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Une des ambitions de ce schéma directeur est de faciliter la vie quotidienne des étudiants et des personnels. Pour cela, il est nécessaire de mettre à jour tous les freins à la pratique sportive ou à l'utilisation de transports doux, dont les douches et les vestiaires font partie.

Description détaillée de l'action :

- Recenser les douches existantes et les vestiaires
- Faire un état des lieux précis des besoins (pour qui, pour quoi : vestiaire / douche / vestiaire et douche, modalités d'accès, identifier les espaces propices sur chaque campus, pour quels effectifs, horaires de fréquentation, ...) et faire une estimation budgétaire des coûts induits incluant le ménage et la maintenance des lieux.
- Faire du benchmarking sur ce que d'autres universités ou collectivités ont pu mettre en place
- Faire une veille sur des dispositifs innovants
- Échanger avec les partenaires concernant les campus et sites délocalisés
- Anticiper leur installation lors de la création de nouvelles infrastructures
- Installer des vestiaires avec douches

- Faire un retour de pratique après 6 mois pour analyser l'usage en termes d'hygiène et de sécurité, de maintenance et de consommation énergétique.

Temporalité de mise en œuvre

Recensement à partir de 2024-2025.

Temporalité à définir en fonction de la mise en œuvre du plan de mobilité de l'UA et/ou des projets immobiliers de construction ou réhabilitation. Expérimentation au plus tard en 2026.

Moyens mobilisables

Moyens humains : cf. fiche action « Encourager l'usage des mobilités douces ou partagées » à savoir 1 ETP dédié à la mobilité

Moyens budgétaires : à définir en lien avec la mise en œuvre du plan de mobilité : construction des infrastructures, l'entretien quotidien et la maintenance des espaces.

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre de douches et de vestiaires construits ou d'espaces existants aménagés
- Nombre d'utilisateurs des douches et vestiaires (quantifiable dans le cadre d'une mise en place d'un contrôle d'accès uniquement)

Facteurs clés de succès

- Une communication adaptée pour faire connaître et faire respecter ces équipements.
- Prévoir les moyens financiers et humains pour les entretenir.

Facteurs de risque

- Une utilisation des lieux moins importante qu'estimée initialement car les emplacements ne correspondent pas aux usages/besoins
- La dégradation des espaces
- Un détournement de l'usage
- Le coût d'entretien et de maintenance

Effets induits par l'action

- Une augmentation des pratiques sportives hors activités encadrées par le SUAPS
- Une hausse de l'utilisation du vélo ou autres mobilités douces pour venir étudier ou travailler
- Une meilleure hygiène de vie des étudiants et des personnels en rendant possible la pratique d'activités physiques et sportives

> 4.4 Créer et équiper plus de salles sur les campus pour déjeuner

Pilotage politique :

- Vice-Présidence Vie des Campus

Pilotage opérationnel :

- Directions de composantes

Noms des acteurs associés :

- Vice-présidence Patrimoine, transition écologique et numérique
- Direction du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
- Directeurs de composantes
- Responsables de campus délocalisés
- Crous
- Vice-président étudiant

Description du contexte :

Les étudiants sont nombreux à ne pas manger dans les restaurants universitaires qui ne sont de toute façon pas dimensionnés pour accueillir la totalité des étudiants présents. Si une part de ces étudiants ne mangent pas sur les campus parce qu'ils sont chez eux, en stage ou en alternance, ils restent très nombreux à manger sur les campus dans des conditions parfois peu adaptées.

Certains espaces ont été aménagés dans certaines composantes ou sur certains campus pour permettre aux étudiants de se restaurer. Ces espaces n'existent pas partout et peuvent être sous-dimensionnés.

Une partie de ces espaces peuvent être aménagés à l'extérieur sous des préaux ou des auvents.

49% des étudiants déclarent que la création de salles pour manger ce qu'ils ont acheté ou préparé chez eux est tout à fait prioritaire avec des variations importantes entre les campus : 48% à Belle-Beille, 57% à St Serge, 49% en Santé, 35% à Cholet et 52% à Saumur.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Un des objectifs du schéma directeur est de faciliter la vie quotidienne de l'ensemble de la communauté universitaire. Cela concerne notamment la possibilité de déjeuner sur place, qu'il s'agisse de repas préparés chez soi ou achetés à proximité des campus, dans des espaces adaptés pour cela.

Description détaillée de l'action :

- Communiquer auprès de l'ensemble de la communauté universitaire dans les campus sur les espaces déjà disponibles ;
- Mesurer l'usage qui est fait des espaces existants et faire un retour d'expérience de ces espaces en termes de mobilier, de micro-ondes, de capacité, d'hygiène, etc. ;
- Examiner les possibilités de mutualisation sur les espaces existants ;
- Identifier l'ensemble des besoins sur l'ensemble des campus et des composantes ;
- Identifier des espaces disponibles entre 11h et 15h (ou à minima entre 11h30 et 13h30) et adaptables pour en faire des salles de repas, qu'ils soient en intérieur ou en extérieur couvert ;
- Développer, adapter ou créer de nouveaux espaces y compris extérieurs ;
- Proposer des retours de pratique réguliers des utilisateurs et des personnels d'entretiens.

Temporalité de mise en œuvre

2023-2024 : identification des besoins et retours d'expérience

Déploiement de nouveaux espaces sur la durée du schéma

Moyens mobilisables

Moyens humains : coordination des moyens humains existants, pas de moyen supplémentaire dédié

Moyens budgétaires : Équipement des espaces, Impact sur le marché ménage

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre d'espaces existants.
- Taux d'utilisation des espaces.

Facteurs clés de succès

- Anticipation des nuisances engendrées pour l'environnement de travail : bruit, odeurs, flux d'étudiants.
- Réalisation de retours d'expériences réguliers.
- Sanctuariser une pause méridienne d'au moins une heure

Facteurs de risque

- Le mauvais entretien des espaces.
- Le mésusage des espaces et du matériel par les étudiants.

Effets induits par l'action

- Augmentation du bien-être des étudiants.
- Diminution des files d'attente des restaurants universitaires.

> 4.5 Créer une plateforme pour faciliter la vie des associations étudiantes

Portage politique :

- Vice-présidence Étudiante

Portage opérationnel :

- Direction des Études, de la Vie Étudiante et de Campus

Noms des acteurs associés :

- Direction du développement du numérique
- Responsables des associations étudiantes

Description du contexte :

Les associations étudiantes sont des acteurs majeurs de la vie des campus et sont souvent force de proposition pour la mise en place d'actions (sociales, caritatives, sportives, culturelles...). Toutefois, la création, la domiciliation et la gestion quotidienne d'une association doivent répondre à des impératifs réglementaires et financiers et nécessitent des connaissances et des compétences que tous les porteurs de projets ne possèdent pas.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Cette action a pour but de simplifier les démarches des responsables de projets en mettant à leur disposition des outils adaptés à la gestion et à l'animation des associations, et de faciliter les relations entre les associations et les services de l'université, en automatisant un certain nombre de procédures. Cela permettra de dégager du temps aux porteurs de projets, de développer les échanges entre associations et ainsi de favoriser la diversité et la richesse des activités étudiantes et l'animation des campus.

Description détaillée de l'action

Analyser les besoins d'outils et de simplification des associations et de l'administration et définir les fonctionnalités nécessaires au sein d'un cahier des charges ;

Mettre en place une plateforme pour la création, l'enregistrement, la domiciliation et la gestion des associations étudiantes ;

Selon le principe du « Dites-le nous une fois », conserver à un endroit unique l'ensemble des pièces administratives nécessaires à la demande de subventions des associations ;

Offrir aux associations étudiantes une plateforme pour la présentation et la promotion de leurs activités.

Temporalité de mise en œuvre

Années 2023-2025 : benchmarking, analyse des besoins, définition des fonctionnalités requises, rédaction du cahier des charges, choix de l'outil, paramétrages

Rentrée 2025 : déploiement de la plateforme

Moyens mobilisables

Moyens humains :

Un renfort (emploi étudiant / stagiaire...) en 2024-2025 pour consulter les associations étudiantes, mener l'expression des besoins et rédiger le cahier des charges

Moyens budgétaires :

Coût de l'abonnement à la plateforme

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

Nombre d'associations utilisatrices de la plateforme.

Taux de fréquentation de la plateforme.

Facteurs clés de succès

- Recueil des besoins des associations étudiantes.

Facilité d'utilisation de la plateforme : Par les associations pour leur création et leur animation et par l'université pour les échanges avec les associations.

Facteurs de risque

Choix d'une plateforme qui ne répond pas au besoin des associations.

Non utilisation de l'application par l'administration pour les échanges.

Effets induits par l'action

Amélioration de la visibilité des associations étudiantes.

Simplification des procédures.

Meilleure communication avec les associations étudiantes.

5. Faire évoluer les rythmes universitaires pour favoriser le bien-être et la réussite des étudiants et des étudiantes



5. Faire évoluer les rythmes universitaires pour favoriser le bien-être et la réussite des étudiants et des étudiantes

Si l'Université d'Angers a beaucoup avancé ces dernières années pour favoriser l'individualisation des parcours, cela peut conduire certains étudiants et personnels à avoir des emplois du temps peu propices à leur épanouissement et à leur bien-être. **Les actions proposées dans cet axe visent à repenser la question des temps et des rythmes universitaires afin qu'ils soient compatibles avec un plus grand épanouissement et une meilleure qualité de vie.**

> 5.1 Créer un bureau des temps et des rythmes universitaires

Pilotage politique :

- Vice-présidence Formation et vie universitaire

Pilotage opérationnel :

- Direction générale des services

Noms des acteurs associés :

- Vice-présidence Vie des campus
- Vice-présidence étudiante
- Direction du pilotage et de l'évaluation
- Direction des Enseignements, de la Vie étudiante et des Campus
- Directions des composantes
- Partenaires

Description du contexte :

La bonne gestion des rythmes universitaires est un facteur essentiel pour améliorer le bien-être pour l'ensemble de la communauté universitaire. Ce sujet a effectivement de nombreuses incidences sur l'organisation de l'université, que ce soit sur les pics d'utilisation des transports en commun, la fréquentation des espaces de restauration, l'utilisation des BU ou des espaces extérieurs, la gestion des flux, etc. Cette réflexion porte à la fois sur la gestion du temps mais également des espaces pour optimiser les pratiques et offrir la meilleure expérience étudiante possible.

Certaines collectivités se sont saisies de la question en créant des bureaux des temps (notamment Saint-Denis, Poitiers, Belfort, Nantes, Paris, Rennes, Lille, Nancy, Créteil) visant à gérer les synchronicités des différentes populations des villes. L'Université de Poitiers a suivi ce mouvement en créant un bureau des temps interne à l'établissement en 2020 mais reste pour le moment la seule université à en avoir un.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Lors des entretiens et des ateliers, les difficultés liées à la gestion des temps et des espaces pour les étudiants comme pour les personnels ont été très clairement mises en évidence. La gestion des rythmes et des temps à l'université est un élément central de ce schéma directeur car cela a une incidence sur son objectif premier : l'amélioration de la qualité de vie de campus.

Description détaillée de l'action :

- Constitution d'un groupe de travail, constitué d'étudiants, de personnels BIATSS et d'enseignants-chercheurs pour traiter toutes les problématiques de l'université liées à la gestion du temps et des espaces

Les premiers projets portés par ce groupe de travail pourraient être :

- La réalisation d'un répertoire des bonnes pratiques déjà présentes à l'université sur l'organisation du temps universitaire ;
- Un benchmark des pratiques dans les autres établissements d'enseignement supérieur ;

- Des propositions d'expérimentation sur certains campus ;
- Des échanges avec le Crous sur la restauration et avec les agglomérations des différents campus universitaires sur les transports ;
- La rédaction d'un cadrage fixant de nouvelles organisations des temps pour l'université.

Cette action pourra être réalisée en coordination avec la Comue Angers-Le Mans.

Temporalité de mise en œuvre

Au cours de l'année 2025-2026.

Moyens mobilisables

Moyens humains : 0,5 ETP rattaché à la DEVEC

Moyens budgétaires : Prestation d'accompagnement pour lancer le dispositif

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Constitution d'un Bureau des temps.
- Nombre de réunions du Bureau des temps.

Facteurs clés de succès

- Portage politique fort et implication des directions de composantes.
- Participation de l'ensemble des membres aux réunions.
- Application des propositions au niveau de chaque composante.
- Retours d'expérience réguliers pour adapter les propositions au plus près des problématiques rencontrées.

Facteurs de risque

- Inadéquation entre les propositions du bureau des temps et les réalités de terrain.
- Absence d'accompagnement extérieur.
- Volonté d'une partie de la communauté universitaire de condenser l'activité universitaire sur un temps très court de la semaine.

Effets induits par l'action

- Hausse du bien-être des étudiants et des personnels de l'université.
- Hausse de la participation aux activités universitaires.
- Meilleure utilisation des espaces de l'université.
- Meilleure inclusion des étudiants à besoins spécifiques.

> 5.2 Repenser l'organisation de la semaine afin de dégager un temps fixe pour chaque étudiant

Portage politique :

- Vice-présidence Commission Formation et Vie Universitaire

Portage opérationnel :

- Direction des Enseignements, de la Vie étudiante et des Campus

Noms des acteurs associés :

- Vice-présidence Vie des campus
- Vice-présidence étudiante
- Directeurs de composantes

Description du contexte :

Lors des échanges préalables à la réalisation de ce schéma directeur, il est apparu que les emplois du temps des étudiants sont très variables et peu adaptés aux réalités des vies étudiantes.

Selon l'enquête, 48% des étudiants ne participent pas aux événements qui leurs sont dédiés par manque de temps mais ils sont 74% à souhaiter rester sur leur campus pour faire une activité. Ils sont enfin 50% à être favorables à la banalisation d'un après-midi dans la semaine et également 50% à vouloir finir les cours plus tôt le soir pour pouvoir réaliser des activités.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur :

Un des objectifs du schéma est d'améliorer les rythmes universitaires pour favoriser le bien-être et la réussite des étudiants. Cette mesure vise à permettre à tous les étudiants d'avoir un temps dédié au sein de leur emploi du temps pour une activité associative, bénévole ou salariée, la pratique d'activités sportives ou culturelles et un accès facilité aux services de vie étudiante.

Description détaillée de l'action :

- Réaliser un benchmark de ce qui existe dans d'autres établissements ;
- Réaliser un retour d'expériences des composantes (IUT, Polytech) ayant banalisé une demi-journée dans les emplois du temps et analyser les facteurs de réussite. Faire le même retour d'expérience pour les expérimentations qui n'ont pas été pérennisées pour lever les freins ;
- Faire une proposition, en lien avec le bureau des temps, pour inscrire un temps fixe de 3 à 4 heures par semaine dans tous les emplois du temps étudiants ;
- Analyser les retours d'expériences, via les enquêtes auprès des étudiants pour ajuster la proposition.

Temporalité de mise en œuvre

Année 2023-2024 : Benchmarking des autres établissements

Année 2024-2025 : Retour d'expériences des composantes qui réalisent déjà la proposition ou qui l'ont envisagée

Année 2025-2026 : Expérimentation sur les composantes volontaires

Année 2026-2027 : Retours d'expériences et extension à d'autres composantes

Moyens mobilisables

Moyens humains : 0,25 ETP

Moyens budgétaires : Sans objet

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre de formations avec un temps fixe libéré par semaine / nombre total de formations.
- Évolution de la participation aux activités des services de vie étudiante.

Facteurs clés de succès

- Portage politique fort et adhésion de la communauté enseignante.
- Communication aux équipes pédagogiques sur l'importance de laisser le créneau libre de tous cours.
- Outils numériques adaptés pour réaliser les emplois du temps.
- Coordination de l'action avec les travaux du bureau des temps.

Facteurs de risque

- Facilité à utiliser ce temps disponible pour y placer d'autres activités (rattrapage de cours, partiels, activités pédagogiques transversales).
- Difficulté à appliquer cette proposition pour les formations denses ou pour des publics spécifiques comme les alternants.
- Freins de la communauté universitaire.

Effets induits par l'action

- Facilitation de l'engagement associatif, sportif, culturel, dans un parcours de soins ou un job étudiant.
- Hausse de la participation des étudiants aux activités proposées par l'université.
- Amélioration de l'accessibilité des services de vie étudiante et des activités proposées.

> 5.3 Sanctuariser une pause méridienne d'au moins une heure adaptée au besoin de la communauté

Pilotage politique :

- Vice-présidence de la Commission Formation et vie universitaire

Pilotage opérationnel :

- Direction des enseignements, de la vie étudiante et des campus

Noms des acteurs associés

- Vice-présidence Vie des Campus
- Vice-présidence étudiante
- Directeurs de composantes

Description du contexte

L'étude menée auprès des étudiants sur les différents campus fait ressortir que 51% d'entre eux mangent le plus souvent au restaurant universitaire ou à la cafétéria et qu'un étudiant sur deux dispose d'une heure à une heure et demie de pause méridienne. Toutefois, l'autre moitié des étudiants dispose de moins de 45 mn de pause le midi.

A l'heure actuelle, selon les formations, les étudiants n'ont donc pas tous une pause méridienne suffisante pour leur permettre de se restaurer à l'heure du déjeuner, que ce soit au restaurant universitaire du Crous, dans les cafétérias, ou avec un repas à emporter.

Les horaires des pauses méridiennes, lorsqu'elles existent, sont fixées composante par composante, voire formation par formation, et l'absence de coordination entraîne des flux très concentrés sur des horaires réduits. L'université avait mis en place un cadrage pour un cadencement des horaires journaliers permettant un étalement de la pause méridienne de 11h à 14h mais la complexité de l'organisation des emplois du temps n'a pas permis la pérennisation du dispositif.

Enfin, la capacité limitée des restaurants universitaires, couplée à la concentration de la fréquentation sur un créneau horaire réduit, entraîne un temps d'attente important, ce qui peut diminuer le temps du repas voire empêcher certains étudiants de déjeuner.

Description et réalisation de l'action

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

L'objectif du schéma directeur est d'améliorer l'ensemble des conditions de vie et d'études des étudiants, en lien avec les acteurs territoriaux. Une offre de restauration saine et équilibrée, avec un temps de repas qui est également un temps de pause et de convivialité dans la journée, contribue à cette amélioration.

Description détaillée de l'action

Cette action poursuit un double objectif : la généralisation d'une pause méridienne d'une heure minimum pour les étudiants et l'échelonnement de ces pauses afin de faciliter leur accès aux espaces de restauration.

Pour cela plusieurs étapes sont nécessaires :

- Identifier les formations ayant déjà sanctuarisé une pause méridienne d'au moins une heure et benchmark de ce qui se fait dans d'autres universités ;
- Au niveau de chaque composante, mettre en place un groupe de travail, piloté par la DEVEC et composé de représentants enseignants, administratifs et étudiants pour étaler les pauses méridiennes sur un créneau de 3 heures (11h-14h) qui correspond aux horaires d'ouverture des restaurants et cafétérias du Crous ;
- Faire une proposition, en lien avec le bureau des temps, pour que chaque étudiant puisse disposer d'une pause méridienne d'au minimum une heure ;
- Établir un échelonnement des pauses et les inscrire dans les emplois du temps ;
- Faire un retour d'expérience avec le CROUS.

Temporalité de mise en œuvre

Mise en œuvre progressive pendant la durée du schéma

Année 2023-2024 : Identifier, sur chacun des campus principaux de l'université, les formations ayant déjà sanctuarisé une pause méridienne d'au moins une heure et mener un benchmark de ce qui se fait dans d'autres universités.

Années 2024-2026 : Expérimenter, sur quelques formations par campus, la généralisation des pauses et leur échelonnement.

Rentrée 2026-2027 : Généraliser la pause méridienne d'au moins une heure à toutes les formations.

Moyens mobilisables

Moyens humains :

- 0,25 ETP

Moyens budgétaires : sans objet

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite :

- Nombre de formations dans lesquelles est prévue une pause méridienne d'au moins une heure à la rentrée 2025-2026.
- Fréquentation des lieux de restauration et régulation des flux.

Facteurs clés de succès :

- Portage politique fort.
- Prévoir un référent par composante qui arbitre les conflits d'horaires.
- Communication des attentes des étudiants auprès des responsables des formations.
- Prise en compte des contraintes propres à chaque formation.
- Coordination des composantes sur chaque campus.

Facteurs de risque

- Effet de silo et manque de coordination entre les formations.
- Frein de la communauté universitaire.
- Contraintes liées à la disponibilité de salles.

Effets induits par l'action

- Amélioration des rythmes universitaires dans les journées des étudiants.
- Accès élargi au RU et à une alimentation plus équilibrée.
- Création d'un temps supplémentaire de sociabilisation pour les étudiants.
- Lutte contre la précarité étudiante alimentaire
- Désengorgement des transports le matin et le soir.

> 5.4 Faciliter l'accès aux espaces de travail sur les campus délocalisés au même titre que sur les autres campus

Pilotage politique :

- Vice-présidence Vie des Campus

Pilotage opérationnel :

- Responsables des campus délocalisés

Noms des acteurs associés :

- Direction des Enseignements, de la Vie étudiante et des Campus
- Les agglomérations des campus délocalisés
- Partenaires

Description du contexte :

Alors que les BU d'Angers sont ouvertes sur des plages horaires étendues : du lundi au samedi, de 8h30 à 20h à Belle-Beille, du lundi au samedi de 8h30 à 22h30 et le dimanche de 13h à 20h à Saint-Serge, la bibliothèque de Cholet ferme à 19h en semaine et à 12h30 le samedi, tandis que le CDI de Saumur, contraint par les horaires d'ouverture du site, ferme au plus tard à 18h, sur la pause méridienne ainsi que les jours de congés de la documentaliste.

Description et réalisation de l'action

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Dans la mesure du possible, offrir à l'ensemble de la population étudiante le même niveau de services, quel que soit le campus d'études.

Description détaillée de l'action

- Partager un état des lieux avec les partenaires de chaque campus ;
- Étendre les horaires d'ouverture des lieux de travail sur les campus délocalisés.

Temporalité de mise en œuvre

Année universitaire 2023-2024

Moyens mobilisables

Moyens humains : À définir avec les agglomérations des campus délocalisés pour les emplois territoriaux et les emplois étudiants.

Moyens budgétaires : À définir avec les agglomérations des campus délocalisés.

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite :

- Horaires d'ouverture de la BM de Cholet et du CDI de Saumur.
- Fréquentation des lieux pendant les nouvelles plages d'ouverture.

Facteurs clés de succès :

- Disponibilité des contrats étudiants.
- Communication sur les nouveaux horaires d'ouverture.
- Relation avec les partenaires.

Facteurs de risque :

- Manque de budget pour les recrutements.
- Entente sur les recrutements entre l'université et les agglomérations.
- Horaires des transports en commun non compatibles avec de nouveaux horaires.
- Augmentation du coût d'exploitation.
- Résistance des collectivités à chauffer de grands espaces pour peu de gens.

Effets induits par l'action :

- Ouverture étendue des lieux de travail pour l'ensemble des publics.
- Amélioration des conditions d'études.
- Réduction de la différence de niveau de service entre les campus principaux et les campus distants.

6. Valoriser et encourager l'engagement étudiant



6. Valoriser et encourager l'engagement étudiant

Une marge notable de progression de l'Université d'Angers consiste à valoriser et à encourager l'engagement. En effet, si certaines formations proposent quelques actions en ce sens, elles ne sont pas généralisées à l'échelle de l'université conformément à la loi Égalité-Citoyenneté de 2017. Plus globalement, **il s'agit dans cet axe de donner un cadre favorable à l'engagement et à la représentation étudiante** que ce soit au sein des composantes grâce à la généralisation de délégué de promotion ou de Vice-directeur étudiant (VDE) de composante et également d'aménager les emplois du temps pour favoriser ces engagements.

> 6.1 Favoriser la mise en place d'une fonction de vice-directeur étudiant ou vice-directrice étudiante par composante

Pilotage politique :

- Vice-présidence étudiante

Pilotage opérationnel :

- Directions des composantes
- Responsables des campus délocalisés

Noms des acteurs associés :

- VP Vie des Campus
- Direction des Affaires Générales, Juridiques et Institutionnelles

Description du contexte

Les composantes de l'université sont dirigées par des directeurs ou doyens qui peuvent être accompagnés par des adjoints.

L'objectif de cette action est d'inciter à la création, dans chaque composante, d'une fonction de vice-directeur étudiant ou vice-directrice étudiante qui permettrait de porter la voix de la communauté étudiante au plus haut niveau de chaque composante et des campus délocalisés, de participer aux prises de décisions, et d'être un relais local avec les étudiants et le VPE.

Description et réalisation de l'action

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Mettre des membres de la communauté étudiante en position de responsabilité auprès de chaque directeur ou directrice de composante et des campus délocalisés participerait de la volonté de l'établissement d'associer davantage la communauté étudiante aux projets structurants pour l'établissement et d'intégrer et de sensibiliser aux réalités des vies étudiantes chaque composante.

Description détaillée de l'action

- Réaliser un retour d'expérience de la faculté de Santé ayant un vice-directeur étudiant devant l'assemblée des directeurs de composante par le directeur et par le vice-directeur étudiant ;
- Définir le rôle des vice-directeurs étudiants, en lien avec les responsables des composantes et les élus étudiants et rédaction d'une fiche de fonction ;
- Définir les modalités d'élection et la durée du mandat (par l'ensemble de la communauté étudiante de la composante ou par les représentants élus dans les conseils de composante) ;
- Définir les modalités de la valorisation de l'engagement étudiant.

Temporalité de mise en œuvre

2024-2025 : Retour d'expérience de la faculté de Santé et élaboration d'un cadrage type d'application

2025-2027 : Mise en œuvre par les composantes volontaires

Moyens mobilisables

Moyens humains : sans objet

Moyens budgétaires : Prise en charge des frais courants du Vice-Directeur étudiant ou Vice-Directrice étudiante

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite :

- Nombre de composantes ayant mis en place un Vice-Directeur étudiant ou Vice-Directrice étudiante.
- Nombre de candidats aux postes de Vice-Directeur étudiant ou Vice-Directrice étudiante.

Facteurs clés de succès :

- Campagne d'information sur la création de la fonction.
- Association des élus étudiants à la définition de la fiche de fonction.
- Formation des Vice-Directeurs étudiants ou Vice-Directrices étudiantes de composante et de campus.
- Assiduité des Vice-Directeurs étudiants ou Vice-Directrices étudiantes aux réunions et conseils.
- Prise en compte des propositions et positions des élus étudiants.
- Reconnaissance et valorisation de l'engagement du Vice-Directeur étudiant ou de la Vice-Directrice étudiante.

Facteurs de risque :

- Manque de candidatures.
- Manque de représentativité.

Effets induits par l'action :

- Implication plus importante de la communauté étudiante dans les décisions au sein de la composante.
- Proximité plus grande de la population étudiante avec les adjoints des composantes qu'avec les élus aux conseils centraux.
- Meilleure fluidité des échanges entre les différents élus étudiants.

> 6.2 Accompagner et reconnaître le rôle de délégué de promotion

Pilotage politique :

- Vice-présidence étudiante

Pilotage opérationnel :

- Directions des composantes
- Responsable des campus délocalisés

Noms des acteurs associés :

- VP Vie des Campus
- DEVEC
- Vice-directeurs étudiants de composantes & de campus délocalisés

Description du contexte

Il existe actuellement des délégués de promotion dont le rôle est de représenter les étudiants, de recueillir leurs problématiques et de leur faciliter l'accès aux informations importantes dans certaines composantes. Ce rôle essentiel pourrait être mieux encouragé, valorisé et reconnu au niveau de chaque formation de l'université. Un besoin d'éclaircir ce rôle de délégué a été exprimé.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Mieux définir, encourager et valoriser le rôle des délégués de promotion contribuerait à renforcer la participation de la population étudiante aux décisions prises dans les composantes et à leur application sur le terrain, à mieux faire circuler l'information et orienter vers des dispositifs proposés par l'université. Les délégués pourront également jouer le rôle d'interlocuteur de la mission qualité dans le cadre de l'amélioration continue et du dispositif Service Public+.

Description détaillée de l'action

- Rédiger (ou mettre à jour) une fiche de fonction des délégués de promotion ;
- Communiquer, lors de l'accueil de chaque promotion, sur la fonction de délégué de promotion et sur leur importance pour susciter des candidatures ;
- Organiser en début d'année universitaire, dans chaque composante, l'élection des délégués ou la désignation lorsqu'il n'y a qu'un candidat ;
- Planifier des temps d'échanges entre responsables de formation et délégués de promotion ;
- Valoriser la fonction de délégué de promotion au titre de l'engagement étudiant ;
- Mettre en place une formation dédiée chaque mois d'octobre, après leur élection sur l'organisation de l'université, les services disponibles pour les étudiants, les outils de communication disponibles et leur rôle en tant qu'interface entre les étudiants et l'administration.

Temporalité de mise en œuvre

Année 2023-2024 : Définition du cadre et de la fiche de mission du délégué

Année universitaire 2024-2025 : Déploiement

Moyens mobilisables

Moyens humains : coordination des moyens existants, pas de moyen supplémentaire dédié.

Moyens budgétaires : éventuels déplacements pour les formations

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Ratio entre nombre d'étudiants et nombre de délégués (avec pour cible un délégué pour 40 étudiants).
- Nombre de délégués de promotion.

Facteurs clés de succès

- Mobilisation de la population étudiante pour candidater et pour voter.
- Compréhension de la fonction par les équipes pédagogiques.

Facteurs de risque

- Mauvaise identification de leur fonction par les équipes pédagogiques et les étudiants.

Effets induits par l'action

- Meilleure remontée aux responsables de formation des besoins de chaque promotion.
- Fluidification du dialogue équipes pédagogiques-étudiants.
- Maillage très fin de la représentation étudiante pour faire remonter les problématiques et pour diffuser des informations.
- Renforcement du sentiment d'appartenance à l'université.

> 6.3 Adapter les emplois du temps des étudiantes et des étudiants engagés

Pilotage politique :

- VP CFVU

Pilotage opérationnel :

- Les composantes

Noms des acteurs associés :

- VPE
- Directeurs de composantes

Description du contexte :

Selon les formations, les étudiants engagés au sein de l'UA ou dans d'autres cadres, n'ont pas toujours d'aménagement de leurs emplois du temps pour pouvoir mener à bien leurs études et leur engagement. Cette proposition vise à généraliser cet aménagement.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

La vitalité de la vie étudiante d'un établissement repose en grande partie sur le niveau d'engagement de ses étudiants et étudiantes. L'encouragement de l'engagement est nécessaire afin de préserver cette vitalité et l'aménagement des emplois du temps est un levier pour le faciliter et le pérenniser.

Description détaillée de l'action

Permettre à tout étudiant engagé dans une activité politique ou associative, au sein de l'établissement ou à l'extérieur, de faire une demande de régime spécial d'études :

- Leur donner la priorité, en début de semestre, sur le choix des horaires de TD ;
- Banaliser une demi-journée dans la semaine (la même demi-journée sur la durée du semestre) afin de leur assurer un temps disponible régulier ;
- Le cas échéant, les autoriser à s'absenter dans toutes les composantes de manière uniforme avec de l'accompagnement pédagogique.

Temporalité de mise en œuvre

Année universitaire 2025-2026

Moyens mobilisables

Moyens humains : coordination des moyens existants, pas de moyen supplémentaire dédié

Moyens budgétaires : sans objet

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre de RSE mis en place pour les étudiants engagés chaque semestre dans chaque formation.

Facteurs clés de succès

- Sensibilisation des responsables de formation à la valeur ajoutée de l'engagement étudiant.
- Concertation au sein de l'établissement, éventuellement coordonnée par un bureau des temps, sur les temps dégagés pour les activités associatives.
- Accompagnement des étudiants en régime spécial d'études par les chargés d'accompagnement en composante.

Facteurs de risque

- Variabilité des possibilités d'engagement selon les composantes ou les formations.
- Non-respect des plages horaires banalisées pour les activités associatives.

Effets induits par l'action

- Plus grande facilité d'engagement pour les étudiants qui le souhaitent.
- Développement du sens civique.
- Développement de compétences transversales au travers des activités associatives.

> 6.4 Permettre de valider dans tous les cursus, les compétences acquises lors d'un engagement en liaison avec la démarche de l'Approche par compétences (APC)

Pilotage politique :

- VP CFVU

Pilotage opérationnel :

- Direction des Enseignements, de la Vie étudiante et des Campus

Noms des acteurs associés :

- Directeurs de composantes
- Équipes pédagogiques
- Pôle insertion professionnelle du SUIO-IP
- VPE

Description du contexte :

Depuis la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, les étudiants doivent pouvoir faire valider une liste définie d'activités tout au long de leur cursus. Selon l'article L611-9 du code de l'éducation : « Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association (...), d'une activité professionnelle, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle (...), d'un engagement de sapeur-pompier volontaire (...), d'un service civique (...) ou d'un volontariat dans les armées (...) sont validées au titre de sa formation, selon des modalités fixées par décret. »

Pour le moment à l'UA, la validation de l'engagement étudiant peut se faire sous forme d'Enseignement d'ouverture optionnel (E2O) seulement sur les semestres impairs. Ce module n'est disponible qu'aux étudiants de licence et ne peut être choisi qu'une fois. Cet enseignement donne droit à 2 ECTS (en plus des 60 ECTS de l'année) et un bonus jusqu'à 0,5 points sur la moyenne de l'année. Certaines formations ont également des dispositifs spécifiques. Il est possible, par exemple dans les formations médicales, d'obtenir des points dédiés qui seront pris en compte lors des ECN.

Parmi les 81 % d'étudiants de l'UA qui ne sont pas engagés, 62% indiquent que la reconnaissance des compétences acquises lors d'un engagement les inciterait à s'engager et 60% des étudiants engagés ne bénéficient pas d'une reconnaissance des compétences acquises lors de leur engagement.

L'évaluation HCERES 2022 de l'établissement incite également l'établissement à davantage s'emparer du sujet.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Ce schéma a notamment pour objectif de valoriser et d'encourager l'engagement étudiant et cette mesure permettra de développer des pistes d'actions pour respecter la législation et proposer à tous les étudiants de valider les compétences qu'ils ont pu acquérir au cours d'un engagement dans son cursus. Cela pourra permettre de donner un cadre plus favorable à l'engagement au sein et en dehors de l'Université d'Angers.

Description détaillée de l'action :

- Réaliser le bilan de l'E2O engagement étudiant ;
- Lister tous les types de reconnaissance de l'engagement étudiant mis en place dans les filières que ce soit à travers l'E2O, une bonification, une autre UE dédiée, ou une valorisation par quelque moyen que ce soit ;
- Réaliser le bilan de tous les types de reconnaissance de l'engagement étudiant mise en place au sein de l'université ;
- Proposer un accompagnement à l'identification des compétences acquises, par le pôle insertion professionnelle, à tous les étudiants engagés ;
- Travailler, lors de la prochaine offre de formation, à reconnaître les compétences et y assimiler des crédits européens (ECTS) équivalents à la hauteur de l'engagement (modularité)
- Faire un benchmark des bonnes pratiques de reconnaissance de l'engagement étudiant ;

Temporalité de mise en œuvre

Rentrée 2023 : Bilan des reconnaissances de l'engagement étudiant et établissement de la liste des reconnaissances actuelles

Rentrée 2024/2025 : Mise en place d'une valorisation de l'engagement étudiant ainsi que la liste de ces reconnaissances

2025 : Création d'un répertoire de compétences compatible avec les engagements étudiants afin de facilement quantifier, apprécier et valoriser les engagements.

2027-2028 : Intégrer la reconnaissance des compétences acquises lors d'un engagement dans toutes les offres de formation.

Moyens mobilisables :

Moyens humains : 0,5 ETP rattaché à la DEVEC

Moyens budgétaires : sans objet

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite :

- Nombre d'étudiants pouvant faire valider les compétences acquises au cours d'un engagement dans leur cursus.

Facteurs clés de succès

- Sensibilisation des enseignants à l'acquisition de compétences lors d'un engagement.
- Communication des dispositifs vers l'ensemble des étudiants et des personnels.
- Développement de l'APC dans l'offre de formation.
- Développement de compétences en lien avec les DDRS.
- Articulation avec les enseignements du projet professionnel et personnel étudiant (3PE).

Facteurs de risque.

- Manque d'information sur les dispositifs de valorisation de l'engagement.
- Volonté des étudiants de distinguer leur engagement extra-universitaire de leurs études.
- Résistance des équipes pédagogiques à dédier des crédits pour des enseignements non disciplinaires.
- Difficulté d'évaluer les compétences acquises au cours de l'engagement.

Effets induits par l'action

- Respect de la législation en vigueur.
- Nouveau regard des enseignants sur leurs étudiants engagés.
- Hausse de l'engagement des étudiants à l'université ou dans la cité.
- Meilleure capacité des étudiants à valoriser les compétences acquises dans leurs candidatures à un emploi ou à une nouvelle formation.

7. Dynamiser la vie des campus



7. Dynamiser la vie des campus

Dans le cadre de l'enquête réalisée pour ce schéma directeur, les étudiants ont été nombreux à **souhaiter des évolutions de certains aspects de la vie étudiante** que ce soit pour mieux profiter des nombreux événements organisés en les réunissant au sein d'un calendrier général et commun à l'université ou encore en développant de nouveaux lieux de vie favorisant les activités sportives, culturelles ou de loisirs, profitables également aux personnels. Enfin, les étudiants souhaitent mieux identifier les projets développés grâce à la CVEC qu'ils payent chaque début d'année.

> 7.1 Mieux communiquer sur l'usage et les modalités de mobilisation de la CVEC

Pilotage politique :

- Vice-présidence Vie des campus

Pilotage opérationnel :

- DEVEC

Acteurs associés

- Vice-Président Étudiant
- Direction des Affaires Financières
- Direction de la Communication
- Services de vie étudiante

Description du contexte :

Les étudiants payent la CVEC, une taxe qui est affectée à la vie étudiante de l'université. Actuellement, peu de retours sont faits aux étudiants sur son utilisation, hors commission CVEC et conseils (CFVU & CA). Une meilleure valorisation de son usage permettrait aux étudiants de connaître les services ou les projets qui existent grâce à leur contribution, d'encourager de nouvelles propositions de projets et de limiter une mauvaise utilisation de la CVEC.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

La mise en place de la CVEC avait pour objectif, entre autres, de dynamiser la vie étudiante en donnant aux établissements des moyens financiers supplémentaires et fléchés. Ces moyens permettent d'équiper les campus, de financer des projets collectifs ou individuels, de porter des projets de vie étudiante mais il est essentiel de valoriser les actions financées grâce à la CVEC et de faire mieux connaître son utilisation au sein de l'Université d'Angers.

Description détaillée de l'action

- Faire un benchmark de la communication sur la CVEC dans les autres universités ;
- Développer une campagne de communication auprès de la communauté universitaire sur les montants de la CVEC reversés à l'établissement, sur le fonctionnement de la commission CVEC et sur les modalités de mobilisation des fonds CVEC ;
- Identifier clairement tout projet financé sur la CVEC par le logo CVEC.

Temporalité de mise en œuvre

Année universitaire 2023-2024

Moyens mobilisables

Moyens humains : Coordination des moyens humains existants

Moyens budgétaires : Supports dédiés de communication

Évaluations et validations

- Indicateurs de réussite
- Nombre de demandes de financement de projets sur les fonds CVEC.
- Taux de participation de la communauté universitaire à un budget participatif.
- Taux de satisfaction de l'utilisation de la CVEC par les étudiants.

Facteurs clés de succès

- Clarté de la communication sur les moyens et les canaux de mobilisation de la CVEC.
- Communication sur les projets financés par la CVEC (apposition du logo, communications ponctuelles).
- Sollicitation de la communauté universitaire pour remonter des projets mobilisables par la CVEC.

Facteurs de risque

- Complexité de dépôt des demandes de financement.
- Mauvaise identification du logo CVEC.
- Difficulté à recueillir les données sur les actions financées.

Effets induits par l'action

- Augmentation du nombre de projets proposés par la communauté universitaire.
- Amélioration du taux de consommation des fonds CVEC.
- Amélioration de l'implication de la communauté universitaire sur le choix des projets financés par la CVEC.
- Amélioration et diversification de l'offre d'actions de vie étudiante sur les campus.
- Amélioration de la cohérence avec les besoins étudiant

> 7.2 Développer sur chaque campus des espaces de pratique sportive et culturelle

Pilotage politique :

- Vice-Président Vie des Campus

Pilotage opérationnel :

- SUAPS
- UA CULTURE

Acteurs associés

- Vice-présidence Patrimoine, transition écologique et numérique
- Direction du patrimoine immobilier et de la logistique
- Vice-Président Étudiant
- Responsable des campus délocalisés
- Responsable de campus et composantes

Description du contexte :

L'Université d'Angers bénéficie d'infrastructures de vie étudiante sportives et culturelles de bon niveau mais elles sont centralisées sur le campus de Belle-Beille pour les infrastructures sportives ou sur les campus de Saint Serge (le Qu4tre) et Belle-Beille (La Parenthèse) pour les infrastructures culturelles. Les autres campus : Santé, Saumur, Cholet ou les Sables d'Olonne sont dépourvus de réels espaces dédiés aux pratiques sportives ou culturelles alors que les étudiants sont demandeurs.

Ainsi, parmi les étudiants qui ne pratiquent pas d'activité physique, 28% des étudiants du campus de Saint-Serge et 21% des étudiants du campus Santé déclarent que c'est à cause de l'éloignement des équipements de l'université. Lors des ateliers avec les étudiants des campus distants, cette problématique est revenue systématiquement.

Ces espaces peuvent être modulables mais doivent permettre une pratique sportive ou culturelle régulière sur l'ensemble des campus de l'université.

Le taux d'insatisfaction des étudiants sur les infrastructures sportives est très variable d'un campus à l'autre : Belle-Beille : 4.3%, Cholet : 15%, Saumur : 36%, Saint-Serge : 14%, Santé : 11%

Le taux d'étudiants insatisfaits du nombre d'activités culturelles proposées varie également de façon sensible : Belle-Beille : 65%, Cholet : 87%, Saumur : 94%, Saint-Serge : 65%, Santé : 69%

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Un des objectifs du schéma est de dynamiser la vie étudiante. Pour cela, les espaces propices à la vie étudiante doivent être déclinés au niveau de chaque campus

Description détaillée de l'action :

- Analyser, pour chaque campus, les demandes des étudiants en termes d'activités physiques ou culturelles grâce à des focus groupes ;
- Identifier les terrains ou les espaces disponibles sur chaque campus pour réaliser des activités physiques ou culturelles ;
- Identifier les terrains ou les espaces disponibles à proximité des campus permettant de pratiquer des activités physiques ou culturelles ;
- Développer des partenariats permettant aux étudiants de pouvoir pratiquer des activités physiques ou culturelles à tarif réduit en dehors de nos campus
- Pour chaque projet immobilier en cours ou à venir, anticiper les besoins en termes d'espaces de pratique culturelle ou sportive ;
- Lorsqu'aucune solution n'est trouvée sur les campus, identifier les espaces possibles à proximité que ce soit dans les espaces des collectivités, des associations ou des entreprises du territoire dont des locaux pourraient être mutualisés.

Temporalité de mise en œuvre

Sur la durée du schéma

Moyens mobilisables

Moyens humains : à définir en fonction des projets

Moyens budgétaires : à définir en fonction des projets

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre d'espaces disponibles sur chaque campus pour la pratique sportive ou culturelle.
- L'ouverture effective de ces espaces pour les étudiants en nombre d'heure/semaine.

Facteurs clés de succès

- Intégrer la réflexion sur ces espaces le plus en amont possible des constructions universitaires.
- Associer les étudiants avant et après les projets pour adapter ces espaces aux usages envisagés et réels.

Facteurs de risque

- Difficulté à trouver des terrains ou des salles disponibles pour ces nouveaux espaces.
- Gestion des accès à ces espaces.

Effets induits par l'action

- Hausse des initiatives sportives ou culturelles portées par les étudiants.
- Valorisation financière de ces espaces lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Favoriser l'inclusion.

> 7.3 Développer et équiper des espaces extérieurs de rencontre, de détente sur les campus

Pilotage politique :

- Vice-Président Étudiant

Pilotage opérationnel :

- Directions de composantes et responsable des campus délocalisés

Acteurs associés

- Vice-présidence Patrimoine, transition écologique et numérique
- Vice-présidence Vie des campus
- Direction du patrimoine immobilier et de la logistique
- Direction du développement du numérique
- Vice-Président Étudiant
- Relais handicap

Description du contexte :

Les campus de l'université sont inégaux en termes d'aménagement des espaces extérieurs mais beaucoup d'espaces pourraient être aménagés pour permettre un usage de la communauté non seulement pour travailler à l'extérieur mais également pour se détendre ou pour favoriser les rencontres en dehors des heures d'enseignement. Ces espaces, s'ils peuvent difficilement être utilisés par grand froid, doivent être suffisamment modulables pour être utilisés par temps humide ou par grande chaleur. L'aménagement des espaces extérieurs devra être fait dans le respect des normes d'accessibilité afin qu'ils soient accessibles à tous.

Description et réalisation de l'action :

Finalité et liens avec les grandes orientations du schéma directeur

Lors des échanges préparatoires à ce schéma, les besoins de rencontres et de liens sociaux entre les étudiants sont apparus fortement mais les espaces extérieurs des campus ne sont pas toujours organisés pour cela.

Description détaillée de l'action :

- Recenser les espaces extérieurs de rencontre et de détente actuellement aménagés sur les différents campus et faire un retour d'expérience concernant leur utilisation/fréquentation ;
- Identifier les besoins avec la communauté universitaire au sein de chaque campus ;
- Identifier les espaces extérieurs pouvant être aménagés et identifier les spécificités de ces espaces (projet immobilier à venir, réseau souterrain, aménagements paysagers, accès wifi...) ainsi que les contraintes induites en termes de sécurité, d'aménagement, d'accessibilité et d'entretien ;
- Créer des groupes de travail au niveau de chaque campus associant des étudiants, des personnels voire des riverains pour coconstruire des projets en phase avec les besoins et les usages présumés ;
- Analyser les usages en groupe de travail pour éventuellement les réadapter ;
- Recouper avec les modalités d'enseignement en extérieur qui seront à prendre en compte lors du recensement des besoins et de l'analyse des usages.

Temporalité de mise en œuvre

Sur la durée du schéma

Moyens mobilisables

Moyens humains : 0.5 ETP à la Direction du patrimoine immobilier et de la logistique

Moyens budgétaires : à définir en fonction des projets incluant les risques de dégradation

Évaluations et validations

Indicateurs de réussite

- Nombre d'espaces extérieurs créés.

Facteurs clés de succès

- Associer la communauté universitaire en utilisant la technique du design d'espaces.
- Intégrer les riverains et les collectivités à la réflexion sur l'usage des espaces peut s'envisager plus largement que les seuls membres de la communauté universitaire à travers l'organisation d'ateliers collaboratifs et de co-construction.

Facteurs de risque

- Espaces extérieurs aménagés non utilisés par les personnes à mobilité réduite
- Insécurité – notamment en fonction du positionnement des espaces aménagés- induite par une fréquentation de ces espaces en dehors des horaires d'ouverture des locaux des composantes
- Dégradation des espaces.
- Inadéquation des espaces aux besoins.
- Nuisance pour les riverains.

Effets induits par l'action

- Utilisation des campus en dehors des ouvertures des locaux.
- Possibilité d'ouvrir les campus à une population extérieure à la communauté universitaire.

ANNEXES

A. Liste des personnes rencontrées

NOM	Prénom	Fonction
AKIN	Yahya-Pasa	Président de l'UGEAC-UNEF Angers
AKKAOUI	Benoît	Directeur, Ressourcerie des Biscottes
AMIARD	Hervé	Directeur général Crous Nantes Pays de la Loire
AUBRY	Margot	Chargée de mission auprès du vice-président étudiant
AUDUREAU	Jean-Jacques	Directeur de la Vie Étudiante et de l'Hébergement, Crous Nantes Pays de la Loire
BERTIN	Guy	Vice-président en charge de l'Emploi, formation, insertion et mise en œuvre du Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), Saumur Val de Loire Agglomération
BITAUD	Lucie	Responsable administrative du campus de Saumur, en charge de la vie étudiante
BOISDE	Sandrine	Directrice du Développement Économique et de l'Attractivité, Saumur Val de Loire Agglomération
BOISDRON	Delphine	Directrice de la Communication
BOMAL	Émilie	Chargée de campus durable - prospective
BONNEFOY	Olivier	Directeur Adjoint Vie des Campus (à partir de janvier 2023)
BORDET	Laurent	Vice-président Vie des Campus, Président de la commission Vie de l'établissement (CVet)
BOULANG	Benoît	Directeur Jeunesse et Vie Étudiante, Ville d'Angers
BOUSSEAU	Frédéric	Directeur Adjoint de l'IUT, en charge de l'apprentissage
BRIAND-BOUCHER	Benjamin	Coordinateur de l'UNEF Angers et membre du Bureau national de l'UNEF
BRUNEAU	Magali	Responsable Département Offres de services, CPAM de Maine-et-Loire
CARROUE	Équinoxe	Vice-présidente de l'UGEAC-UNEF Angers
CHARCON	William	Service civique du Domaine universitaire de Cholet
CHESNEAU	Coraline	Chargée d'accompagnement de l'IUT
CHEVALIER	Kevin	Directeur Adjoint Vie des Campus (jusqu'au 31 décembre 2022)
CHEVET-DOUCET	Sylvie	Directrice de l'IFSI-IFAS – campus de Saumur
CHOBLET	Sonia	Responsable du Pôle Enseignement et vie étudiante de l'IUT
CHOUQUET	Sandrine	En charge de l'accompagnement des jeunes, CPAM de Maine-et-Loire
CLAUDE	Jenny	Responsable Administrative du Service universitaire de l'information de l'orientation et de l'insertion professionnelle (SUIO-IP)
CLOT	Nathalie	Directrice du Service Commun de la Documentation et des Archives (SCDA)
COUVREUR	Émeric	Service civique du Domaine universitaire de Cholet
DANIEL	Christophe	Doyen de la faculté de Droit-Économie-Gestion

DAVIS	John	Agglomération du Choletais
DURANDEAU	Cassandra	Community manager et assistante de communication digitale de la direction de la Communication
FEBVRE	Jérôme	Responsable de la scolarité de Médecine
FERRAND	Marion	Responsable des relations internationales de la faculté de Santé
FILLON	Laurine	Étudiante de la faculté des Sciences
GABARET	Michel	Directeur de la culture de la ville de Cholet
GALAND	Nathalie	Responsable Administrative de l'UA Culture
GENEVÉE	Valérie	Directrice des sites Angers-Laval-Le Mans, Crous Nantes Pays de la Loire
GUEGNARD	Frédéric	Chargé de mission Liaison Lycée-Université
GUERIF	Florent	Animateur local des solidarités, Fédération Maine et Loire du Secours Populaire Français, Antenne d'Angers
GUERIN	Fabrice	Directeur de Polytech
GUILLEAU	Nathalie	Déléguée territoriale de l'AFEV Angers et Le Mans
GUITTET	Laurence	Responsable du Campus Connecté de Cholet
HADJI	Amar	Conseiller communautaire en charge de l'ESR, Agglomération du Choletais
HARTHEISER	Florence	Directrice du Service de Santé Universitaire (SSU)
HEITZ	Thomas	Directeur des services de l'IUT
HOCQUET	Anne-Sophie	Administratrice du Domaine universitaire de Cholet
HOCQUET	Françoise	Directrice de la direction de l'international
JARLE	Katia	Chargée de mission Vie étudiante, Ville d'Angers
JUGUET	Karina	En charge de l'accompagnement des étudiants, CPAM de Maine-et-Loire
KIRSCHNER	Benjamin	Adjoint à la jeunesse et à la vie étudiante, Ville d'Angers
LANGÉARD	Chloé	Directrice de l'UA Culture
LEGENDRE	Aubin	Président de l'association des étudiants de Pharmacie
LEROLLE	Nicolas	Doyen de la faculté de Santé
LUSSON	Nathalie	Responsable du Lab'UA et représentante de la Commission des Personnels à la CVET
MALLET	Sabine	Vice-présidente Formation et vie universitaire
MANDIN	Claire	Chargée de mission Handicap
MANGÉARD	Patrice	Directeur de l'IUT
MASLET	Adrien	Vice-Président Étudiant
MAURAS	Patricia	Responsable administrative du SUAPS
MENARD	Christine	Directrice SUIO-IP
MESSAGER	Dorothee	Chargée de la communication formation et vie de campus de la direction de la Communication
MONCHATRE	Adeline	Responsable du Bureau des Internationaux
MONDOU	Véronique	Responsable pédagogique du campus de Saumur
MORICE	Jean-René	Doyen de l'ESTHUA
NEBULA	Constance	Vice-Présidente d'Angers Loire Métropole, chargée de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Territoire Intelligent
NIGET	David	Chargé de mission Égalité
OLIVIER	Sonia	Chargée d'accompagnement de l'IUT
PANTIN	François	Directeur de l'IAE

PIERRE	Éric	Doyen de la faculté Lettres Langues et Sciences Humaines (LLSH)
PIETRINI	Alexandre	Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
PLAUDET	Nicolas	Directeur des services de la faculté de Santé
POIRIER	Richard	Enseignant du campus de Cholet
PROUCHET	Patrice	Directeur-adjoint du SUAPS et représentant Commission des Personnels à la CVET
RAVAIN	Emmanuelle	Directrice de la Direction des Enseignements, de la Vie Étudiante et des Campus (DEVEC)
RISS	Isabelle	Responsable administrative du Service de Santé Universitaire (SSU)
ROBINSON	David	Étudiant de la faculté des Sciences
ROBLEDO	Christian	Président de l'université
SIGEL	Hugo	Étudiant de la faculté des Sciences
TOUZEAU	Marlène	Coordinatrice du relais handicap
TROUSSIER	Géraldine	Responsable de la scolarité de Pharmacie
VERON	Michel	Directeur général adjoint du pôle Formation et vie des campus
VIOLETTE	Antoine	Directeur du Patrimoine Immobilier et de la Logistique

B. Liste des ateliers réalisés

Jeudi 9 février 2023

- Sables d'Olonne 9h-11h
- Cholet 17h-19h

Vendredi 10 février 2023

- LLSH 13h30-15h30

Mardi 14 février 2023

- Polytech 18h-20h

Mercredi 15 février 2023

- Sciences 14h-16h

Jeudi 16 février 2023

- Saumur 12h30-14h30
- DEG/IAE 18h-19h50

Lundi 6 mars 2023

- Personnels et doctorants 12h30 à 14h30
- Santé 12h à 14h

C. Membres du comité de pilotage du schéma directeur de vie étudiante et de campus

NOM	Prénom	Fonction
AMIARD	Hervé	Directeur du Crous de Nantes
AUBRY	Margot	Chargée de mission auprès du vice-président étudiant
BAUPIN	Dominique	Directeur de la Direction du pilotage et de l'Évaluation (DPE)
BOISDRON	Delphine	Directrice de la Communication
BONNEFOY	Olivier	Directeur Adjoint Vie des Campus (à partir de janvier 2023)
BORDET	Laurent	Vice-président Vie des Campus, Président de la commission Vie de l'établissement (CVet)
BOURRIION	Daniel	Responsable du service transformation numérique
CHEVALIER	Kevin	Directeur Adjoint Vie des Campus (jusqu'au 31 décembre 2022)
CLOT	Nathalie	Directrice du Service Commun de la Documentation et des Archives (SCDA)
GENEVÉE	Valérie	Directrice des sites du Crous Angers-Laval-Le Mans
GEROLAMI	Aurélia	Responsable de l'observatoire
HARTHEISER	Florence	Directrice du Service de Santé Universitaire (SSU)
HOCQUET	Anne-Sophie	Administratrice du Domaine universitaire de Cholet
KIRSCHNER	Benjamin	Adjoint à la jeunesse et à la vie étudiante, Ville d'Angers
LANGÉARD	Chloé	Directrice de l'UA Culture
MALLET	Sabine	Vice-présidente Formation et vie universitaire
MARSEAULT	Clotilde	Cheffe de projet et consultante - Solutions Campus
MASLET	Adrien	Vice-Président Étudiant
OMHOVERE	Mathieu	Consultant – Cabinet Latitude
PIERRE	Éric	Directeur de la faculté Lettres Langues et Sciences Humaines (LLSH)
PIETRINI	Alexandre	Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
PLANTARD	François	Consultant – Cabinet Latitude
RAVAIN	Emmanuelle	Directrice de la Direction des Enseignements, de la Vie Étudiante et des Campus (DEVEC)
SAULUE	Pierre	Directeur du développement du numérique
VEISBLAT	Lucy	Consultante - StratES Conseil
VERON	Michel	Directeur général adjoint du pôle Formation et vie des campus

D. Synthèse de l'enquête réalisée auprès de la communauté étudiante de l'Université d'Angers

La synthèse de l'enquête peut être consultée en flashant ce Qrcode :



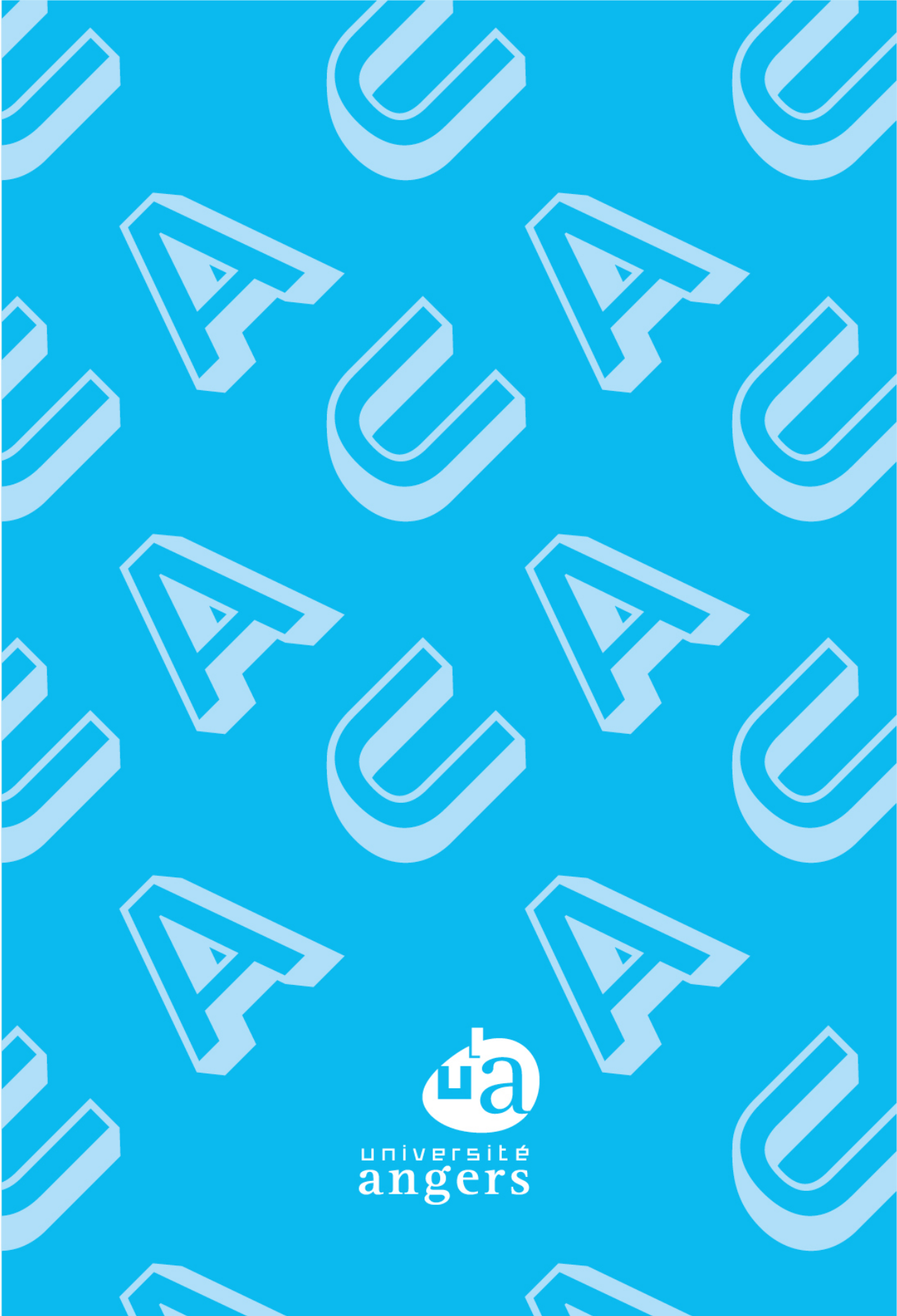
E. Tableau de croisement des actions

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	5.1	5.2	5.3	5.4	6.1	6.2	6.3	6.4	7.1	7.2	7.3
1.1 Mettre en place un séminaire de l'ensemble des services concernés par la vie étudiante et de campus pour coordonner les actions et concevoir des projets communs	■																															
1.2 Définir une politique d'accès aux services de vie étudiante des établissements partenaires		■																														
1.3 Quantifier les emplois étudiants dans la masse salariale des services			■																													
1.4 Créer un espace de discussion avec les partenaires de l'université pour échanger sur les projets de vie de campus portés par l'université et leurs incidences sur l'écosystème				■																												
1.5 Concevoir un calendrier de gestion offrant une vision d'ensemble de l'offre événementielle de l'UA					■																											
2.1 Partager les informations et données liées aux conditions de vie(s) étudiante(s) via un tableau de bord dédié						■																										
2.2 Organiser annuellement un séminaire des associations et un séminaire des élus étudiants et des élèves étudiantes							■																									
2.3 Accompagner tous les élus étudiants et les élèves étudiantes dans leur prise de fonction								■																								
2.4 Mettre en place un budget participatif sur les fonds CVEC									■																							
2.5 Intégrer systématiquement la communauté étudiante à la conception de chaque service et action qui lui est proposé										■																						
3.1 Favoriser les interactions entre la politique de vie de campus et le schéma directeur du handicap											■																					
3.2 Favoriser les interactions entre la politique de vie de campus et l'alliance européenne EU Green												■																				
3.3 Favoriser les interactions entre la politique de vie de campus et la politique égalité													■																			
3.4 Poursuivre le développement des campus éco-responsables														■																		
3.5 Encourager l'usage des mobilités douces ou partagées															■																	
3.6 Généraliser les formations aux gestes de premiers secours																■																
4.1 Proposer un outil de communication permettant de s'abonner à des actualités thématiques selon ses centres d'intérêt																	■															
4.2 Encourager et accompagner le développement du parrainage																		■														
4.3 Installer des vestiaires avec douches sur chaque campus																			■													
4.4 Créer et équiper plus de salles sur les campus pour déjeuner																					■											
4.5 Créer une plateforme pour faciliter la vie des associations étudiantes																						■										
5.1 Créer un bureau des temps et des rythmes universitaires																							■									
5.2 Repenser l'organisation de la semaine afin de dégager un temps fixe pour chaque étudiant																								■								
5.3 Sanctuariser une pause méridienne d'au moins une heure adaptée au besoin de la communauté																									■							
5.4 Faciliter l'accès aux espaces de travail sur les campus délocalisés au même titre que sur les autres campus																										■						
6.1 Favoriser la mise en place d'une fonction de vice-directeur étudiant ou vice-directrice étudiante par composante																																
6.2 Accompagner et reconnaître le rôle de délégué de promotion																																
6.3 Adapter les emplois du temps des étudiantes et des étudiants engagés																																
6.4 Permettre de valider dans tous les cursus, les compétences acquises lors d'un engagement en liaison avec la démarche de l'Approche par compétences (APC)																																
7.1 Mieux communiquer sur l'usage et les modalités de mobilisation de la CVEC																																
7.2 Développer sur chaque campus des espaces de pratique sportive et culturelle																																
7.3 Développer et équiper des espaces extérieurs de rencontre, de détente sur les campus																																

F. Calendrier prévisionnel de réalisation des actions

	S2 2022-2023	S1 2023-2024	S2 2023-2024	S1 2024-2025	S2 2024-2025	S1 2025-2026	S2 2025-2026	S1 2026-2027	S2 2026-2027	S1 2027-2028	S2 2027-2028	Tout au long du SD
1.1 Mettre en place un séminaire de l'ensemble des services concernés par la vie étudiante et de campus pour coordonner les actions et concevoir des projets communs												
1.2 Définir une politique d'accès aux services de vie étudiante des établissements partenaires												
1.3 Quantifier les emplois étudiants dans la masse salariale des services												
1.4 Créer un espace de discussion avec les partenaires de l'université pour échanger sur les projets de vie de campus portés par l'université et leurs incidences sur l'écosystème												
1.5 Concevoir un calendrier de gestion offrant une vision d'ensemble de l'offre événementielle de l'UA												
2.1 Partager les informations et données liées aux conditions de vie(s) étudiante(s) via un tableau de bord dédié												
2.2 Organiser annuellement un séminaire des associations et un séminaire des élus étudiants et des élues étudiantes												
2.3 Accompagner tous les élus étudiants et les élues étudiantes dans leur prise de fonction												
2.4 Mettre en place un budget participatif sur les fonds CVEC												
2.5 Intégrer systématiquement la communauté étudiante à la conception de chaque service et action qui lui est proposé												
3.1 Favoriser les interactions entre la politique de vie de campus et le schéma directeur du handicap												
3.2 Favoriser les interactions entre la politique de vie de campus et l'alliance européenne EU Green												
3.3 Favoriser les interactions entre la politique de vie de campus et la politique égalité												
3.4 Poursuivre le développement des campus éco-responsables												
3.5 Encourager l'usage des mobilités douces ou partagées												
3.6 Généraliser les formations aux gestes de premiers secours												
4.1 Proposer un outil de communication permettant de s'abonner à des actualités thématiques selon ses centres d'intérêt												
4.2 Encourager et accompagner le développement du parrainage												
4.3 Installer des vestiaires avec douches sur chaque campus												
4.4 Créer et équiper plus de salles sur les campus pour déjeuner												
4.5 Créer une plateforme pour faciliter la vie des associations étudiantes												
5.1 Créer un bureau des temps et des rythmes universitaires												
5.2 Repenser l'organisation de la semaine afin de dégager un temps fixe pour chaque étudiant												
5.3 Sanctuariser une pause méridienne d'au moins une heure adaptée au besoin de la communauté												
5.4 Faciliter l'accès aux espaces de travail sur les campus délocalisés au même titre que sur les autres campus												
6.1 Favoriser la mise en place d'une fonction de vice-directeur étudiant ou vice-directrice étudiante par composante												
6.2 Accompagner et reconnaître le rôle de délégué de promotion												
6.3 Adapter les emplois du temps des étudiantes et des étudiants engagés												
6.4 Permettre de valider dans tous les cursus, les compétences acquises lors d'un engagement en liaison avec la démarche de l'Approche par compétences (APC)												
7.1 Mieux communiquer sur l'usage et les modalités de mobilisation de la CVEC												
7.2 Développer sur chaque campus des espaces de pratique sportive et culturelle												
7.3 Développer et équiper des espaces extérieurs de rencontre, de détente sur les campus												

Les dates indiquées correspondent au début effectif des actions, hors retour d'expérience ou analyse des besoins



université
angers